



ACV 2

Avenant n°2 à la convention Action Cœur de Ville

Phase de déploiement

Ville de Chinon
Communauté de communes Chinon-Vienne-et-
Loire



AVENANT DE PROJET

A LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE – OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE

DE VILLE DE CHINON ET COMMUNAUTE DE COMMUNES CHINON VIENNE ET LOIRE

ENTRE

- La Commune de Chinon représentée par son maire M. Jean-Luc DUPONT ;
- La Communauté de communes Chinon Vienne et Loire représentée par son vice-président M. Denis FOCHE

ci-après, les « **Collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Monsieur Le Sous-Préfet, Laurent VIGNAUD,

- La Banque des Territoires représentée par Sylvie MOSNIER, Directrice Territoriale,
- Le groupe Action Logement représenté par Philippe BOILLE, Président du Comité régional Action Logement centre Val de Loire,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Patrice LATRON, Préfet,
- Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire, représenté Franck CHARTIER, Conseiller Départemental délégué à l'ingénierie départementale,
- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, François BONNEAU,

Ci-après, les « **Partenaires** financeurs »

d'autre part,

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme Action cœur de ville pour la ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, pour la période 2023-2026. Il se substitue à l'avenant de projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme Action cœur de ville porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'action Action Cœur de ville, au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes Action cœur de ville des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbain, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Cette démarche devra encourager la reconquête des friches, l'occupation des locaux vacants, et analysera le risque concurrentiel que la création de toute nouvelle zone commerciale pourrait porter au commerce de centre-ville dans une approche cohérente avec les dispositions stipulées par la loi Climat et Résilience.

Article 1. Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Chinon et de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire à poursuivre le déploiement du programme Action Cœur de Ville (ACV) engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'action, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental – à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement et la Banque des Territoires mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Dans un souci de maintenir un maillage de pôles urbains attractifs, la Région s'engage aux côtés des collectivités qui s'engagent dans des dynamiques globales de revitalisation de leur centre-ville pour renforcer leurs différentes fonctions urbaines au bénéfice d'un territoire élargi. C'est principalement à travers l'exercice de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de développement économique et de transports que la Région peut mobiliser ses dispositifs. En conséquence, les CRST constituent le principal outil de soutien régional. Les éventuels montants de subvention mentionnés sont indicatifs s'ils n'ont pas déjà été validés par la Commission Permanente Régionale. Cette dernière est la seule compétente pour l'attribution des subventions régionales, après instruction des dossiers complets permettant de vérifier leur éligibilité aux modalités régionales.

Le Département s'engage, pour sa part, à accompagner les collectivités à travers une offre d'ingénierie dédiée (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités 37, CAEU, Agence Départementale du Tourisme, Val Touraine Habitat, ...) et apporter un soutien à l'investissement grâce aux fonds départementaux (FDSR, F2D, FDADDT).

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédiée à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrit dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations).

La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes.

L'avenant couvre la période de la signature de la présente convention jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2. : Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Chinon et de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet Action Cœur de ville en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. Un modèle de fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de projet local, au minimum deux fois par an, qui réunit, sous la présidence du maire et en lien avec le président de l'intercommunalité, les élus de la

commune-centre et de l'intercommunalité et les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel, le préfet de département ou son représentant, qui représente l'Anah, ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, la Région Centre-Val de Loire et le Conseil Départemental). Y sont également invités les services déconcentrés de l'Etat (DRAC, etc.) et les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du comité de projet local sont préparées en comité technique local qui réunit les membres du comité de projet local à un niveau technique.

Contact du directeur de projet :

Fabien MORIN : f.morin@cc-cvl.fr

07 57 46 90 35

Article 3. Suivi du déploiement du programme Action cœur de ville

La ville de Chinon et de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux...).

Dans ce but, la ville de Chinon et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire réalisent un suivi régulier et précis du déploiement du programme à son échelle.

Une fois le plan d'action validé en comité de projet local et approuvé en comité régional des financeurs, la ville complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme Action cœur de ville (ANCT) sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agrèger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4. Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'action du programme Action cœur de ville pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent aux périmètres d'action définis dans l'avenant de projet 2018-2022.

4.1. Liste des secteurs d'intervention :

i. Centre-ville

Rappel du périmètre initial

Pour rappel, il est présenté ci-dessous le périmètre d'origine. L'excroissance verte vers la gare permettait d'inclure les sujets de mobilité.



Un périmètre légèrement étendu

Sur le 1^{er} avenant le périmètre coupait, dans certains cas, une rue en deux. Ainsi, les propriétaires d'un côté de rue pouvaient bénéficier des aides liées au dispositif Action Cœur de Ville alors que ceux d'en face n'en bénéficiaient pas. Le nouveau périmètre corrige cela en réintégrant toutes les parcelles des rues du périmètre.

Il a également été ajouté la partie Est, jusqu'à la gare dans le périmètre, en l'occurrence :

- Intégration de la rue Descartes et du foyer jeunes travailleurs (enjeux pour l'axe habitat)

- Intégration de la gare et du Pont Eiffel (enjeux pour l'axe mobilité et la transition écologique)

En effet, l'intégration de la partie Est du centre-ville permettra de mieux répondre aux nouvelles exigences du dispositif Action Cœur de Ville 2 : favoriser la mobilité douce en créant des parcours vélos, possibilité de créer des parcours sportifs sur les promenades du Docteur Mattraït et développer l'accès à l'habitat.



4.2 Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du secteur d'intervention est précisé en annexe 3.

Article 5. Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif de la convention d'Opération de revitalisation du territoire signée par la ville de Chinon et l'intercommunalité Chinon Vienne et Loire.

A ce titre, le périmètre ACV 2023-2026 constitue le secteur d'intervention de l'ORT.

Le cas échéant, le présent avenant, au-delà de la commune signataire et de l'EPCI, doit faire l'objet d'une délibération des communes supplémentaires déjà individuellement signataires de l'ORT en cours de validité. Il est approuvé en comité de pilotage local le 8 septembre 2023 puis en comité régional des financeurs ACV, le 25 septembre 2023.

Une instruction du Gouvernement aux préfets confirme les modalités de cette modification.

En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT aux entrées de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

Les financements et interventions mise en œuvre dans le cadre volet habitat de la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'Anah dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6. Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1 Plan d'action global :

Orientation thématique	Sous-axe	N°	Nom Action - Avenant ACV2
Axe 1 : De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat	1.2 Construction neuve réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH-RU, NPRU, ORI	1.2	OPAH-RU
	1.2 Construction neuve réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH-RU, NPRU, ORI	1.3	Incitation à l'amélioration des façades, accès indépendant du commerce, etc.
	1.2 Construction neuve réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH-RU, NPRU, ORI	1.4	Incitation à l'amélioration des accès indépendant au logement vacant au dessus des commerces
	1.3 Accompagnement et animation, logement/habitat	1.5	Sensibilisation à la rénovation
	1.5 Action foncière (outil de portage ou friches)	1.6	Rénovation du Foyer Jeunes Travailleurs Descartes - Chinon
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.3 Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2.1	Création de parcours thématiques (marchands et touristiques)
	2.2 Action foncière et immobilière	2.2	Halle gourmande et festive
	2.7 Economie circulaire, ESS, alimentation durable	2.3	Dynamique tiers lieu
	2.2 Action foncière et immobilière	2.4	Stratégie foncière cœur de ville
	2.5 Développement et harmonisation des commerces	2.5	Réactivation de la rue du commerce
	2.2 Action foncière et immobilière	2.6	Création de nouveaux attracteurs
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.7 Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable	3.1	Maison de la Mobilité
	3.7 Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable	3.2	Services et commerces itinérants
	3.2 Amélioration de l'offre de transports en commun	3.3	Navette cœur de ville
	3.6 Aménagement visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries, et espaces publics...	3.4	Développer le vélo pour les usages quotidiens mais également touristiques et sportifs
	3.4 Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif	3.5	Favoriser l'accès gare et les mobilités douces par le Pont Eiffel et la promenade du Docteur Maitrait
	3.3 Stationnement : infrastructures et politique	3.6	Amélioration de la politique de stationnement
	3.6 Aménagement visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries, et espaces publics...	3.7	Amélioration de la signalétique
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.5 Nature en ville, biodiversité, sols vivants	4.1	Valoriser l'île de Tours
	4.2 Requalification de l'espace public	4.2	Réaménagement des places du centre-ville
	4.2 Requalification de l'espace public	4.3	Réaménagement des abords dans l'Espace Rabelais
	4.2 Requalification de l'espace public	4.4	Renforcement du lien vertical ville haute - ville basse
	4.7 Rénovation énergétique des bâtiments publics	4.5	Création de réseaux de chauffage moins énergivore pour les équipements publics
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	5.4 Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	5.1	Extension du cinéma à son emplacement actuel
	5.2 Accès aux services publics	5.2	Optimisation de l'utilisation des équipements
	5.3 Nouveaux services numériques et innovation	5.3	Opération de marketing territorial
	5.6 Offre et activités sportives et de loisir	5.4	Création de parcours sportifs
	5.7 Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme	5.5	Restauration de monuments historiques
Axe 6 : Animation du programme	Axe 6 : Animation du programme	6.1	Etude des projets en périphérie
	Axe 6 : Animation du programme	6.2	Manager d'attractivité

Modification d'une action du précédent avenant

Nouvelle action

6.2 Calendrier général du projet

Orientation thématique	N°	Nom Action - Avenant ACV2	2024				2025				2026			
			T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	1.1	OPAH-RU	Fin convention OPAH-RU											
	1.2	Incitation à l'amélioration des façades, accès indépendant du commerce, etc.	poursuite ?											
	1.3	Incitation à l'amélioration des accès indépendant au logement vacant au dessus des commerces	poursuite ?											
	1.4	Sensibilisation à la rénovation	SOLIHA ADIL Bilan annuel SOLIHA ADIL Bilan annuel SOLIHA ADIL											
	1.5	Rénovation du Foyer Jeunes Travailleurs Descartes - Chinon	APS-APD Démolition Dépollution Construction											
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Création de parcours thématiques (marchands et touristiques) et valorisation (guide devanture)	Bilan - ajustement Diffusion Bilan - ajustement Diffusion Bilan - ajustement Diffusion											
	2.2	Halle gourmande et festive	étude APD réalisation											
	2.3	Dynamique tiers lieu	Etude / action et accompagnement des porteurs de projet											
	2.4	Stratégie foncière cœur de ville	Réactivation de la rue du commerce											
	2.5	Stratégie foncière cœur de ville	Réactivation de la rue du commerce											
	2.6	Création de nouveaux attracteurs	PC, etc. travaux, commercialisation											
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.1	Maison de la Mobilité	travaux fonctionnement											
	3.2	Services et commerces itinérants	Bilan - ajustement Mise en service Bilan - ajustement Mise en service Bilan - ajustement Mise en service											
	3.3	Navette cœur de ville	Bilan - ajustement Mise en service Bilan - ajustement Mise en service Bilan - ajustement Mise en service											
	3.4	Développer le vélo pour les usages quotidiens mais également touristiques et sportifs	étude APD réalisation											
	3.5	Favoriser l'accès gare et les mobilités douces par le Pont Eiffel et la promenade du Docteur Mattraît	étude APD réalisation											
	3.6	Amélioration de la politique de stationnement	étude mise en oeuvre											
	3.7	Amélioration de la signalétique	étude mise en oeuvre											
Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.1	Valoriser l'île de Tours	Livraison Pl. Mirabeau											
	4.2	Réaménagement des places du centre-ville	Livraison Pl. Hofheim Livraison Pl. Victoire											
	4.3	Réaménagement des abords dans l'Espace Rabelais	étude / action											
	4.4	Renforcement du lien vertical ville haute - ville basse	Livraison Ascenseur Livraison Voirie Livraison Théâtre verdure, etc.											
	4.5	Création de réseaux de chauffage moins énergivore pour les équipements publics	étude / action											
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	5.1	Extension du cinéma à son emplacement actuel	Fouille / APD Travaux											
	5.2	Optimisation de l'utilisation des équipements	Définition de l'action Mise en oeuvre											
	5.4	Opération de marketing territorial	Définition de l'action Mise en oeuvre											
	5.5	Création de parcours sportifs	étude APD Travaux											
	5.6	Restauration de monuments historiques	étude APD Travaux											
Axe 6 : Animation du programme	6.1	Etude des projets en périphérie												
	6.2	Manager d'attractivité												

Article 7. Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

Le prochain bilan sera réalisé en fin de programme (fin 2026).

Il est prévu le calendrier de réalisation suivant :

- Juin 2025 : Phase de cadrage
- Septembre 2025 : Phase de collecte
- Janvier 2026 : Phase d'analyse
- Février 2026 : Envoi aux partenaires pour relecture
- Mars 2026 : COPIL pour validation du bilan

7.2 Méthode

La méthode qui a été employée pour réaliser le bilan mi-parcours est présentée ci-dessous. Il est précisé que la méthode qui sera employée pour réaliser le bilan final ACV sera la même pour permettre une comparaison entre ces deux phases.

Cadrage	Préparation du référentiel d'évaluation, avec les questions évaluatives, indicateurs et ressources / méthodes de collecte associées – échanges
	Partage et consolidation en COPIL ACV
Collecte de données	Réalisation des fiches par thème
	Entretiens avec les agents
	Questionnaire grand public (rédaction, analyse) et commerçants – Diffusion en ligne et disponible papier en mairie
	Portraits et témoignages
Analyse	Compilation et rédaction d'un rapport d'évaluation
	Partage en COPIL
	Exposition Maison Cœur de Ville, publication article magazine, réalisation d'une conférence de presse

7.3 Objectifs et questions évaluatives

Voici nos objectifs au travers l'évaluation :

- Répondre à la demande de l'ANCT
- Valoriser les actions menées
- Evaluer la pertinence de l'action publique
- Apporter des ajustements, des améliorations au dispositif (contenu et méthode)
- Poursuivre et entamer une nouvelle phase dans la dynamisation du territoire

Les questions évaluatives que nous avons définies sont les suivantes :

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

- *L'offre en matière de logement répond-elle mieux aux besoins divers ?*
- *La rénovation de logements a-t-elle permis d'accueillir de nouveaux habitants ?*
- *Comment les actions menées en matière d'habitat dans le Cœur de ville permettent de renforcer son attractivité ?*

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- *L'offre en Cœur de ville est-elle à même d'attirer les clients en Cœur de ville ?*
- *Les actions conduites ont-elles permis de ramener des clients en Cœur de ville toute l'année ?*
- *Quels facteurs favorisent l'installation de nouveaux commerces en Cœur de ville ?*

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

- *Les liaisons avec les communes du territoire ont-elles été améliorées ?*
- *L'accès de tous au Cœur de ville est-il facilité ? La place de la voiture a-t-elle diminué ?*
- *Les déplacements à vélo sont-ils plus fluides et sécurisés ?*

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

- *Les places du Cœur de ville et les quais de Vienne constituent-ils des espaces de respiration propres à la déambulation ?*
- *Les espaces publics sont-ils davantage fréquentés par les piétons ?*
- *Comment les actions conduites ont-elles permis de redonner au piéton une place confortable sur l'espace public, de rééquilibrer les usages ?*

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

- *Les équipements publics du Cœur de ville permettent-ils de susciter l'intérêt et faire venir des personnes de toutes les générations ?*

Chinon est-elle plus attractive qu'avant le programme Action Cœur de Ville ?

7.4 Indicateurs retenus

Orientation thématique	N°	Nom Action - Avenant ACV2	Indicateurs	Source
Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat	1.2	OPAH-RU	Nombre de logements visités/diagnostiqués	SOUHA
			Nombre de dossiers financés	SOUHA
			Evolution de la performance énergétique des logements	Fichier Zéro Logement Vacant
			Réduction de la vacance (au regard du recensement en cours par la CCCVL)	Fichier Zéro Logement Vacant
	1.3	Incitation à l'amélioration des façades, accès indépendant du	Nombre de ravalements effectués Satisfaction des habitants (enquête)	SOUHA Enquête grand public
	1.4	Incitation à l'amélioration des accès indépendant au logement vacant au dessus des commerces	Évolution de la vacance commerciale et résidentielle	Fichier Zéro Logement Vacant et bourse des locaux
1.5	Sensibilisation à la rénovation	Animateur de réunions d'information, personnes reçues en permanence, taux de "transformation" vers un engagement de travaux	SOUHA	
1.6	Rénovation du Foyer Jeunes Travailleurs Descartes - Chinon	Tenu du calendrier prévisionnel Nombre de logements produits	CCCVL	
Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	2.1	Création de parcours thématiques (marchands et touristiques) et valorisation (guide devanture)	Flux piétons	Capteurs de flux
			Nombre de supports distribués	OT, CCCVL
	2.2	Halle gourmande et festive	Intérêt des acteurs privés pour participer à	Manager d'attractivité
	2.3	Dynamique tiers lieu	Installation d'un tiers lieu	Manager d'attractivité
	2.4	Stratégie foncière cœur de ville	Baisse du taux de locaux vacants	Manager d'attractivité
	2.5	Réactivation de la rue du commerce	Flux piétons	Manager d'attractivité
			Nombre de réouvertures commerciales	Manager d'attractivité
2.6	Création de nouveaux attracteurs	Fréquentation du lieu	Manager d'attractivité	
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	3.1	Maison de la Mobilité	Fréquentation du lieu	Chargé de mobilité
	3.2	Services et commerces itinérants	Mise en place du service	Manager d'attractivité
	3.3	Navette cœur de ville	Chiffres de fréquentation	Chargé de mobilité
	3.4	Développer le vélo pour les usages quotidiens mais également touristiques et sportifs	Flux des vélos	Chargé de mobilité
			Offre du mobilier vélo	Chargé de mobilité
	3.5	Favoriser l'accès gare et les mobilités douces par le Pont Eiffel et la promenade du Docteur Mattrait	Fréquentation du Pont Eiffel et nouvelles voies cyclables	Chargé de mobilité
	3.6	Amélioration de la politique de stationnement	Bonne satisfaction des usagers sur le stationnement	Enquête grand public
3.7	Amélioration de la signalétique	Déploiement d'une nouvelle signalétique	Chargé de mobilité	

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	4.1	Valoriser l'île de Tours	Fréquentation de l'île de tours, qualité urbaine	Chargé d'aménagement et enquête grand public
	4.2	Réaménagement des places du centre-ville	Augmentation des flux piétons sur ces places	Chargé d'aménagement et enquête grand public
			Multipliation des usages sur ces places	Chargé d'aménagement et enquête grand public
	4.3	Réaménagement des abords dans l'Espace Rabelais	Fin des travaux, meilleure sécurité de circulation	Services techniques
			fréquentation des équipements	Service sport
4.4	Renforcement du lien vertical ville haute – ville basse	Augmentation des flux piétons entre la ville haute et la ville basse Augmentation du nombre de voitures stationnées au parking Beauloisir	Capteurs de flux Police Municipale	
4.5	Création de réseaux de chauffage moins énergivore pour les	Gain énergétique	Services techniques	
Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville	5.1	Extension du cinéma à son emplacement actuel	Livraison des travaux d'extension	Service culture
	5.2	Optimisation de l'utilisation des équipements	Nombre d'utilisateurs	Manager d'attractivité
	5.3	Opération de marketing territorial	Réalisation du plan d'actions	Manager d'attractivité
	5.4	Création de parcours sportifs	Fréquentations des parcours sportifs	Service sport
	5.5	Restauration de monuments historiques	Réalisation des travaux de restauration	Service culture et Chargé de patrimoine
Axe 6 : Animation du programme	6.1	Etude des projets en périphérie	Taux de vacance locaux commerciaux en centre-ville	Manager d'attractivité
			Quantité de surfaces commerciales autorisées en périphérie	Manager d'attractivité
6.2	Manager d'attractivité	Points d'avancement réguliers, respect des objectifs fixés dans les fiches action	Manager d'attractivité	

Article 8. Validation de l'avenant

L'avenant est adopté en conseil municipal ainsi qu'en conseil communautaire.

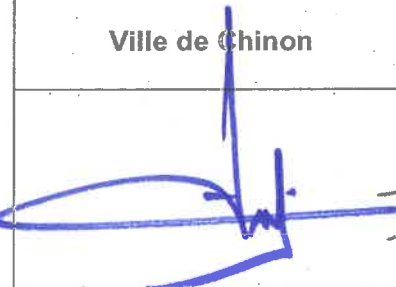
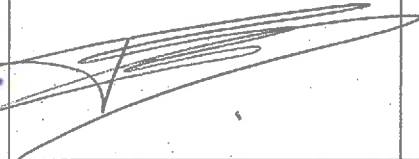
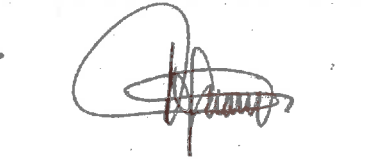

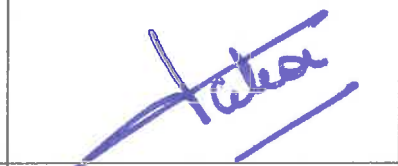
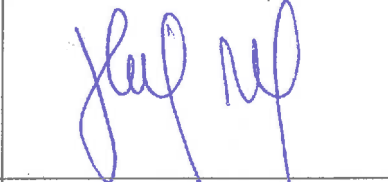
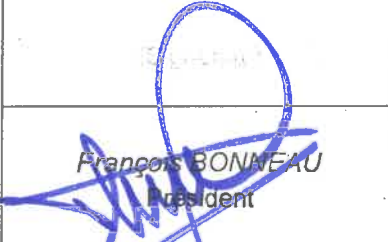

La ville de Chinon et l'EPCI Chinon Vienne et Loire s'engagent à présenter l'avenant de projet Action cœur de ville au Comité régional des financeurs qui est chargé d'émettre un avis.

Un avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action cœur de ville à l'ANCT et aux signataires de l'avenant.

Signatures

À Chinon, le 22/12/2023

Ville de Chinon	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire	Etat
		
Jean-Luc DUPONT Maire	Denis FOUCHE Vice-Président de l'EPCI	Laurent VIGNAUD Sous-Préfet
Banque des Territoires	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	Action Logement
		
Sylvie MOSNIER Directrice Territoriale	Patrice LATRON Préfet	Philippe BOILLE Président du Comité régional Action Logement centre Val de Loire
Région Centre-Val de Loire	Conseil Départemental	
		
François BONNEAU Président	Franck Chartier Conseiller Départemental délégué à l'ingénierie départementale	

Annexe 1 – Bilan de la réalisation du programme ACV 2018-2022

1. Etat d'avancement de la réalisation des actions : extraits actualisés du plan d'action

Dans le cadre de la première convention signée le 11 juillet 2018, il a été réalisé l'espace Paul-Huet, qui regroupe la bibliothèque, les archives municipales, le centre intercommunal d'action sociale, la Croix-Rouge, le centre d'information et d'orientation et l'inspection de l'Éducation nationale pour un montant de 960 000 €. L'Etat a financé à hauteur de 30 %, le reste à charge étant financé par la CCCVL (75 %) et la Ville (25 %).

Ensuite, l'avenant Action Cœur de Ville qui a été validé le 20 décembre 2019 a totalisé 4,7 M€ de dépense (hors opération Espace Paul Huet).

Région Centre-Val-de-Loire - LEADER <i>(Poste chef de projet)</i>	30 000 €
Etat – DSIL <i>(Aménagement-voirie)</i>	210 000 €
Anah <i>(Aide aux travaux d'amélioration de logements, financement AMO et chef de projet)</i>	1 300 032 €
Action Logement <i>(Aide aux travaux d'amélioration de logements)</i>	998 000 €
Banque des territoires <i>(Etudes préalables ACV, Dispositif SGREEN/SGREEN+ pour accompagner projet urbain, prêt ACV)</i>	202 098 €
Ville <i>(aide aux travaux d'amélioration de l'habitat, aides façades, bourse des locaux commerciaux, Maison cœur de ville, etc.)</i>	600 185 €
CCCVL <i>(aide aux travaux d'amélioration de l'habitat, aides façades, acquisition de fonciers, mise en place de la Navette, etc.)</i>	1 360 959 €
TOTAL (Hors Paul Huet)	4 750 132 €

Au total, c'est donc 5,71 M€ qui a été engagé entre 2018 et 2022.

Il est à noter également que deux emprunts ont été contracté pour la Ville de Chinon auprès de la Banque des Territoires pour un montant de 2 M€ pour l'école Jacques Prévert et Quais de la Vienne.

Voici, ci-dessous, un bilan par action (extrait du logiciel GRIST).

o **Tableau récapitulatif**

Actions livrées	
Habitat	Plateforme territoriale de rénovation énergétique
Actions en cours - financées	
Habitat	OPAH-RU
Habitat	Incitation à l'amélioration des façades
Habitat	Incitation à la réalisation d'accès indépendants aux logements au-dessus des commerces
Habitat	Sensibilisation à la rénovation
Développement économique et commerce	Parcours marchand et touristique
Mobilités	Maison de la mobilité
Mobilités	Navette Cœur de ville
Mobilités	Développer le vélo pour des usages quotidiens, mais également touristiques et sportifs
Transversale	Etude systématique de tout projet en périphérie
Transversale	Etudes préalables et manager d'attractivité
Développement économique et commerce	Stratégie foncière sur le Cœur de ville
Développement économique et commerce	Réactivation de la rue du Commerce
Equipements et services	Extension du cinéma dans son emplacement actuel
Equipements et services	Opération de marketing territorial
Actions en cours	
Développement économique et commerce	Dynamique tiers-lieux
Développement économique et commerce	Halle gourmande et festive
Mobilités	Services et commerces itinérants
Mobilités	Amélioration de la politique de stationnement
Mobilités	Amélioration de la signalétique
Mobilités	Valorisation des cheminements piétons entre la forteresse et le Cœur de ville
Espace Public	Réaménagement et ouverture des accès existants à la Vienne
Espace Public	Réaménagement de la place Victoire
Espace Public	Réaménagement des places du centre-ville
Equipements et services	Optimisation de l'utilisation des équipements
Actions abandonnées	
Equipements et services	Signalétique ludique
Espace Public	Création d'espaces apaisés incitant à la traversée sur les quais

○ **Actions livrées**

Type d'activité	Action
Titre du projet	Plateforme Territoriale de la Rénovation Energétique
Description du projet	Conseiller et accompagner (techniquement, juridiquement et financièrement) en matière de rénovation énergétique des bâtiments, pour les particuliers et les professionnels.
Sous axe	1.4 - Rénovation et performance énergétiques
Axe principal	1 : Habitat
Maître d'ouvrage	Pays du Chinonais
Partenaires locaux	ABF
N° Fiche action	2.5
Coût total (TTC)	0,000 €
Financement complet	NON
Date lancement	2020
Date livraison	T1 2023
Etat d'avancement	Action livrée
Informations complémentaires	L'ADIL est dorénavant créée. La présence d'une employée à mi-temps sur la CCCVL répond au besoin.

○ **Actions en cours - financées**

Type d'activité	Action; Étude	Action
Titre du projet	OPAH-RU	Incitation à l'amélioration des façades
Description du projet	Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé. Lutter contre la précarité énergétique. Adapter le parc à la perte d'autonomie des occupants. Développer un parc locatif de qualité. Réduire la vacance des logements	Améliorer la qualité de l'état du bâti et valoriser l'immobilier résidentiel du Cœur de ville. Contribuer à l'attractivité touristique et à la bonne image résidentielle du Cœur de ville. Accompagner les propriétaires et copropriétaires dans l'amélioration et la valorisation de leur bien
Sous axe	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI
Axe principal	1 : Habitat	1 : Habitat
Maître d'ouvrage	CCCLV	Ville de Chinon ou CCCLV
Partenaires locaux	Opérateur de l'OPAH-RU, Département, AB, ARS, CAP, Banque des Territoires, CIAS, CAUE, ADIL, professionnels du bâtiment, Caisses de retraites, équipes médicales	ABF
N° Fiche action	2.1	2.2
Coût total (TTC)	2 700 000 €	130 000 €
Financement complet	OUI	NON
Date lancement	T1 2021	T1 2021
Date livraison	T4 2026	T4 2026
Etat d'avancement	Action en cours et financée	Action en cours et financée
Informations complémentaires	2, 7 M€ ont déjà été engagé entre 2021 jusqu'à juin 2023, dont : 1,08 M€ par l'ANAH, 998 K€ par Action Logement, 387 K€ par la CCCVL et 229 K€ par la Ville de Chinon.	Budget présenté correspondant aux sommes engagées et attribuées à des bénéficiaires par la Ville de Chinon et la CCCVL

Type d'activité	Action	Action
Titre du projet	Incitation à la réalisation d'accès indépendants aux logements vacants au-dessus des commerces	Sensibilisation à la rénovation
Description du projet	Installer un cadre de dialogue avec les propriétaires des immeubles vacants de la rue du commerce. Envisager les solutions techniques permettant la création d'un accès indépendant si maintien de la fonction commerciale	Communiquer auprès des propriétaires sur les avantages du dispositif d'OPAH-RU et les subventions mobilisables. Cibles : les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les agences immobilières et notaires
Sous axe	1.2 - Construction neuve Réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH RU, NPNRU, ORI	1.3 - Accompagnement et animation logement/habitat
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon ou CCCLV	CCCLV
Partenaires locaux	ABF	ABF, ADIL, BDT, professionnels de l'habitat, structures de conseils, professionnels de santé, professionnels du bâtiment
N° Fiche action	2.3	2.4
Coût total (TTC)	20 000 €	370 524 €
Date lancement	T1 2021	T1 2021
Date livraison	T4 2026	T4 2026
Etat d'avancement	Action en cours et financée	Action en cours et financée
Informations complémentaires		Budget AMO : SOLIHA

Type d'activité	Action	Action
Titre du projet	Parcours marchand et touristique	Stratégie foncière sur le Cœur de Ville
Description du projet	Préciser un parcours marchand et touristique invitant à la déambulation le long d'une boucle en Cœur de ville. Ce parcours sera défini en concertation avec les associations, les commerçants et les équipements du Cœur de ville.	Qualification foncière précise de l'ensemble des biens et suivi régulier. Identification de porteurs de projet potentiels – les activités à privilégier sont celles des métiers de la restauration, les activités de proximité (alimentaire, métier de bouche) ou petite destination (décoration, bijoux, vêtement indépendant). Travail avec les propriétaires des cellules vacantes
Sous axe	2.3 - Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants	2.2 - Action foncière et immobilière
Axe principal	2 : Commerce	2 : Commerce
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon et CCCVL	CCCVL
Partenaires locaux	ABF, OT, AVEC	Région (Restructuration de l'immobilier commercial)
N° Fiche action	3.1	3.4
Coût total (TTC)	57 244 €	7 976 €
Financement complet	OUI	OUI
Date lancement	T3 2020	T3 2020
Date livraison	T4 2026	T4 2026
Etat d'avancement	Action en cours et financée	Action en cours et financée
Informations complémentaires	Budget correspondant à l'impression de plans, cartes postales, fanions, etc. (27 000 €) + 30 244 € pour l'installation de compteurs de flux et la réalisation de rapports d'activité.	Budget inclus dans le Chef de Projet ACV. Le montant dépensé de 7 976 € correspond à l'opération de vitrophanies (autocollants) collés sur les vitrines vides pour promouvoir ACV et la bourse des locaux (8 locaux concernés). Le numéro de téléphone du chef de projet est affiché et permet aux porteurs de projet d'avoir facilement accès à lui.

Type d'activité	Action ; Étude	Action
Titre du projet	Réactivation de la rue du Commerce	Maison de la mobilité
Description du projet	La rue du Commerce subit actuellement un taux de vacances des rez-de-chaussée particulièrement important. Des activités complémentaires à l'offre commerciale pourraient y être installés : activités économiques de petit volume (1 à 5 salariés), espace showroom artisan, activité médicale	Ouvrir un point d'information et de sensibilisation pour la mobilité pour informer et orienter les usagers, vendre des titres de transport, sensibiliser au covoiturage, aux transports en commun et au vélo, organiser des campagnes de communication
Sous axe	2.5 - Développement et harmonisation des commerces	3.7 - Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable...
Axe principal	2 : Commerce	3 : Mobilité
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon et CCCVL	CCCVL
Partenaires locaux	Région	Ville de Chinon, Région, ABF, SITRAVEL, SNCF
N° Fiche action	3.5	4.1
Coût total (TTC)	60 000 €	200 000 €
Financement complet	OUI	OUI
Date lancement	T3 2020	T3 2022
Date livraison	T4 2026	T4 2023
Etat d'avancement	Action en cours et financée	Action en cours et financée
Informations complémentaires	Acquisition d'un local commercial (60 K€) + 2 bâtiments (30 / 32 rue du commerce) doté de locaux commerciaux (490 K€ qui seront dépensés en 2023).	

Type d'activité	Action	Action
Titre du projet	Navette Cœur de ville	Développer le vélo pour des usages quotidiens, mais également touristiques et sportifs
Description du projet	Cette navette pourra être gratuite et électrique voire autonome (à préciser en fonction des sources de financement).	Pédagogie à l'égard des vélos sur la cohabitation avec les piétons. Déploiement de parkings vélos sécurisés et de bornes électriques de recharge. Mise en place d'une signalétique vélo, avec l'indication de temps de parcours
Sous axe	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...
Axe principal	3 : Mobilité	3 : Mobilité
Maître d'ouvrage	CCCVL	CCCLV
Partenaires locaux	Etat (Ademe), SITRAVEL	ADEME, Etat (France Relance)
N° Fiche action	4.4	4.5
Coût total (TTC)	215 000 €	73 000 €
Financement complet	OUI	OUI
Date lancement	T3 2021	2020
Date livraison	T4 2026	T4 2026
Etat d'avancement	Action en cours et financée	Action en cours et financée
Informations complémentaires	budget correspondant aux dépenses sur 2021 et 2022 mais la navette se poursuit en 2023 et les années d'après.	Budget correspondant aux dépenses effectuées en 2020, 2021 et 2023 : supports vélos, bornes de recharges électriques, garages à vélos dans le coeur de ville

Type d'activité	Étude	Action
Titre du projet	Etude systématique de tout projet en périphérie	Etudes préalables et manager d'attractivité
Description du projet	La redynamisation du Cœur de ville de Chinon s'accompagne d'un engagement des élus, d'une part à garantir le maintien de toute activité génératrice de flux en Cœur de ville, et d'autre part, à contraindre tout déploiement hors Cœur de ville qui viendrait concurrencer la dynamisation de Cœur de ville.	Cadrage de la mission : un diagnostic comprendre a été réalisée pour établir le plan d'action. Suivi et animation du programme : lancement des marchés pour la mise en œuvre des actions, point d'entrée unique d'information pour les porteurs de projets, conduite de la stratégie foncière commerciale.
Sous axe	6 - Animation du programme	6 - Animation du programme
Axe principal	Animation	Animation
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon et CCCLV	Ville de Chinon
Partenaires locaux	DDT, Foncière du Blanc Carroi	ANAH, LEADER, BANQUE DES TERRITOIRES
N° Fiche action	0.1	0.2
Coût total (TTC)	0,000 €	594 623 €
Financement complet	NON	OUI
Date lancement	T4 2019	T3 2020
Date livraison	T4 2026	NC
Etat d'avancement	Action en cours et financée	Action en cours et financée
Informations complémentaires		Etudes préalables et concertations (groupement EKER : étude habitat, commerce, tourisme, cadre de vie, etc.) : 444 623 € (financé par l'ANAH, BDT, Ville et CCCVL) Manager d'attractivité : 150 000 €. Le budget correspond aux salaires bruts du manager d'attractivité sur 2020, 2021 et 2022 (financé par la BDT, LEADER, l'ANAH, la Ville et la CCCVL)

Type d'activité	Action	Action
Titre du projet	Extension du cinéma à son emplacement actuel	Opération de marketing territorial
Description du projet	L'extension permettra de créer un espace permettant de démultiplier les activités. Ont été évoquées pendant la phase d'initialisation des expositions, des rencontres.	Faire des Chinonais des ambassadeurs du territoire Valoriser l'offre et les spécificités de Chinon. Structurer l'offre de manière lisible et séduisante
Sous axe	5.4 - Offre et activités culturelles, artistique ou musicale	5.3 - Nouveaux services numériques et innovation
Axe principal	5 : Equipements	5 : Equipements
Maître d'ouvrage	CCCVL	Ville de Chinon
Partenaires locaux	Association Cinéma Le Rabelais, DRAC, ABF, CNC, Région (CRST), Département (F2D) DSIL : 210 000 € attribué pour les travaux d'insonorisation.	
N° Fiche action	5.1	5.4
Coût total (TTC)	485 000 € TTC	30 000 €
Financement complet	NON	NON
Date lancement	T3 2020	NC
Date livraison	T4 2026	NC
Etat d'avancement	Action en cours et financée	Action en cours et financée
Informations complémentaires	Le budget dépensé sur ACV1 correspond aux travaux de rénovation (325 K€) et à l'acquisition du bâtiment 7 rue Jean Jacques Rousseau (160 K€) permettant de créer une sortie de secours et créer la seconde salle.	Budget correspondant aux dépenses pour créer la Maison du Cœur de Ville. Lieux qui accueillent les porteurs de projet, les investisseurs, etc.

Type d'activité	Action
Titre du projet	Réhabilitation de l'école Jacques Prévert
Description du projet	Réhabiliter l'école Jacques-Prévert en vue d'améliorer l'isolation thermique et aussi permettre de réduire la facture énergétique
Sous axe	HORS CONVENTION ACV 1 L'école Jacques Prévert a été intégré au programme 1 000 écoles de la Banque des Territoires qui accompagne le projet via l'attribution d'un prêt. Ce dispositif 1 000 écoles est devenu le Plan rénovation énergétique des bâtiments publics et il est réservé aux communes bénéficiaires du programme ACV.
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon ou CCCLV
Partenaires locaux	ABF, Banque des Territoires
N° Fiche action	2.3
Coût total (TTC)	393 000 €
Date lancement	T1 2021
Date livraison	T4 2026
Etat d'avancement	Action en cours et financée
Informations complémentaires	Le montant total de l'opération de travaux est estimé à 1 951 750 €. Le montant de 393 000 € correspond aux dépenses effectuées jusqu'à fin 2022.

o Actions en cours

Type d'activité	Action	Action; Étude
Titre du projet	Dynamique tiers lieux	Halle gourmande et festive
Description du projet	Regrouper les services aux habitants au sein de lieux à réactiver : espace dédié aux familles au rez-de-chaussée du bâtiment place Hofheim en lien avec la crèche, espace de bureau/conciergerie solidaire dans l'ancienne Maison des associations, espace exposition/rencontre dans le cinéma agrandi.	Doter le Cœur de ville de nouveaux lieux de vie générateurs de flux importants. Cette action est à mener dans le cadre d'une réflexion globale sur les futurs attracteurs du Cœur de ville. Il s'agit de créer halle gourmande et festive : food court, événementiel en lien avec les associations, lien avec le marché du week-end, mise en valeur de producteurs locaux, etc.
Sous axe	2.7 - Economie circulaire, ESS, alimentation durable	2.2 - Action foncière et immobilière
Axe principal	2 : Commerce	2 : Commerce
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon ou CCCLV	Ville de Chinon
Partenaires locaux	GIP Recia, Association du cinéma, AVEC	AVEC, OT
N° Fiche action	3.3	3.2
Coût total (TTC)	0,000 €	0,000 €
Financement complet	NON	NON
Date lancement	2020	T2 2024
Date livraison	NC	NC
Etat d'avancement	Action en projet non validée	Action en projet validée
Informations complémentaires		Projection budgétaire : 1 M€.

Type d'activité	Action	Action
Titre du projet	Services et commerces itinérants	Amélioration de la politique de stationnement
Description du projet	Mettre en place un système de services et/ou commerces itinérants dans les communes de la CCCVL. Les services évoqués pendant la phase d'initialisation sont les suivants : coiffeur, crèche, conciergerie, etc.	L'offre mériterait à être mieux indiquée avec de la signalétique, notamment dans le cadre de la mise en place d'une navette desservant les parkings de périphérie. Un travail est à faire en ce qui concerne le système de tarification, aujourd'hui perçu comme complexe
Sous axe	3.7 - Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable...	3.3 - Stationnement : infrastructures et politique
Axe principal	3 : Mobilité	3 : Mobilité
Maître d'ouvrage	CCCLV	Ville de Chinon
Partenaires locaux		ABF + PMI
N° Fiche action	4.2	4.6
Coût total (TTC)	0,000 €	0,000 €
Financement complet	NON	NON
Date lancement	NC	T3 2020
Date livraison	NC	T4 2026
Etat d'avancement	Action en projet non validée	Action en cours et non financée
Informations complémentaires		Lancement d'une procédure de modification du PSMV pour assouplir les règles concernant la création de stationnement lors de la création de logements en centre-ville. Des premières commissions de stationnement se sont réunies mais les travaux sur ce sujet devront se poursuivre.

Type d'activité	Action ; Étude	Action
Titre du projet	Amélioration de la signalétique	Valorisation des cheminements piétons entre la forteresse et le Cœur de ville
Description du projet	Procéder à une simplification des informations disponibles dans l'espace public. Des systèmes d'affichage dynamique, de mobiliers connectés et de points de recharges pour appareils mobiles pourraient être envisagés.	Les connexions adaptées et pertinentes entre la ville haute et la ville basse augmenteront le stationnement en Ville Haute, contribuant ainsi au désengorgement du centre-ville. L'idée est de faciliter le déplacement des usagers (touristes, habitants, personnes à mobilité réduites, etc.) entre la ville haute et la ville basse.
Sous axe	3.6 - Aménagements visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries et espaces publics...	3.2 - Amélioration de l'offre de transports en commun
Axe principal	3 : Mobilité	3 : Mobilité
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon	Ville de Chinon
Partenaires locaux	ABF, OT	ABF, Conseil Départemental
N° Fiche action	4.7	4.3
Coût total (TTC)	0,000 €	0,000 €
Financement complet	NON	NON
Date lancement	2020	T3 2021
Date livraison	T4 2026	NC
Etat d'avancement	Action en projet non validée	Action en projet validée
Informations complémentaires		Cette action a été modifiée dans ACV2. L'action va s'orienter sur des aménagements urbains et la création d'un ascenseur pour favoriser les liens entre ville haute et ville basse.

Type d'activité	Action	Action ; Étude
Titre du projet	Réaménagement et ouverture des accès existants à la Vienne	Réaménagement de la place Victoire
Description du projet	Les restaurer et les rouvrir permettra de donner à nouveau accès à la Vienne aux piétons. Dans un second temps, les quais de Vienne pourront être enrichis de parcours d'interprétation ou autre dispositif visant à en valoriser l'histoire et la richesse de la biodiversité	Redonner vie à cette place majeure du Cœur de ville Ramener du flux dans la rue du Commerce. Permettre l'ouverture de terrasses sur cette place
Sous axe	4.4 - Aménagement paysager	4.2 - Requalification de l'espace public
Axe principal	4 : Urbain	4 : Urbain
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon	Ville de Chinon
Partenaires locaux	ABF, CPIE, DDT, ADAC	Partenaire : ABF, ADAC, DDT Partenaires financiers : Banque des Territoires (dispositif SGREEN et SGREEN+), département (F2D), Etat (DSIL), Région (CRST)
N° Fiche action	1.1	1.3
Coût total (TTC)	43 504 €	0,000 €
Financement complet	OUI	NON
Date lancement	T3 2019	2020 T1
Date livraison	T4 2026	T3 2026
Etat d'avancement	Action en cours et non financée	Action en cours et non financée
Informations complémentaires	Dans ACV2, cette fiche est réorientée sur l'île de Tours. Les dépenses correspondent aux travaux d'entretien d'espace vert sur l'île de Tours.	Cette fiche va être mutualisée avec la fiche réaménagement de Place. Une étude de la Place Victoire est actuellement menée par l'ADAC et sera restituée en septembre 2023. Préalablement aux études opérationnelles, il a été réalisé une première étude de cadrage des places via SGREEN et SGREEN + (pris en charge par la Banque des Territoires).

Type d'activité	Action ; Étude	Action
Titre du projet	Réaménagement des places du centre- ville	Optimisation de l'utilisation des équipements
Description du projet	Redonner vie à ces places du Cœur de ville, y ramener du flux, en faire de vrais espaces de respiration	Mise en place d'un agenda partagé en ligne. Faciliter l'usage : permettre aux habitants d'accéder aux équipements (sportifs prioritairement) sur certains créneaux de pratique libre. Développer la fonction lieu de vie et de socialisation des équipements.
Sous axe	4.2 - Requalification de l'espace public	5.2 - Accès aux services publics
Axe principal	4 : Urbain	5 : Equipements
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon	Ville de Chinon et CCCLV
Partenaires locaux	Partenaire : ABF, ADAC, DDT Partenaires financiers : Banque des Territoires (dispositif SGREEN et SGREEN+), département (F2D), Etat (DSIL), Région (CRST)	
N° Fiche action	1.4	5.2
Coût total (TTC)	80 802 €	0,000 €
Financement complet	NON	NON
Date lancement	2021	NC
Date livraison	2021	NC
Etat d'avancement	Action en cours et non financée	Action en projet non validée
Informations complémentaires	Préalablement aux études opérationnelles, il a été réalisé une première étude de cadrage des places via SGREEN et SGREEN + (pris en charge par la Banque des Territoires pour un montant de 50 202 €). Ensuite, le budget de 30 600 € correspond au montant dépensé dans le montage du Permis d'aménager, réalisé par le prestataire A2i. Le montage financier de la Place Mirabeau est en cours (en attente de subventions demandées)	

○ Actions abandonnées

Type d'activité	Action	Action
Titre du projet	Signalétique ludique	Création d'espaces apaisés incitant à la traversée sur les quais
Description du projet	Il s'agit de donner envie d'aller d'un équipement à l'autre. Les habitants et usagers de ces équipements seront associés à la démarche.	Il s'agit, par séquence de 30 à 40 mètres, sans contraindre la circulation, de donner la priorité aux piétons, soit par un aménagement mettant à niveau les trottoirs et la voirie, soit par un traitement spécifique du sol.
Sous axe	5.2 - Accès aux services publics	4.5 - Nature en ville, biodiversité, sols vivants
Axe principal	5 : Equipements	4 : Urbain
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon et CCCLV	Ville de Chinon
Partenaires locaux		ABF, ARS, CAF, CIAS, ALEC 37, CAUE, ADIL, professionnels du bâtiment, Caisses de retraites, équipes médicales.
N° Fiche action	5.3	1.2
Coût total (TTC)	0,000 €	
Financement complet	NON	NON
Date lancement	NC	2020
Date livraison	NC	2021
Etat d'avancement	Action abandonnée	Action livrée
Informations complémentaires		Action qui a été orienté sur la rénovation du Quai Pasteur : réalisation d'une zone à 30 km/h où piétons et cyclistes sont prioritaires et l'autre en chaudiou. Un trottoir perméable sera aménagé.

2. Bilan qualitatif du déploiement du programme

Voici le bilan qualitatif de la première tranche d'Action Cœur de Ville :

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

L'offre en matière de logement répond-elle mieux aux besoins divers ?

65% des répondants aux questionnaires ont indiqué que l'offre de logement en Cœur de ville était adaptée à leurs besoins. Néanmoins, la configuration des logements en Cœur de ville ne permet pas de répondre à toutes les typologies de besoins. Les projets à venir (notamment dans l'ancien tribunal) pourront améliorer la diversité de l'offre. Une étude du marché immobilier local sur le territoire de la CCCVL est en cours. Elle permettra d'objectiver la tension observée par les acteurs locaux (livraison fin 2023).

La rénovation de logements a-t-elle permis d'accueillir de nouveaux habitants ?

Les 8 logements achevés étaient vacants et sont occupés depuis la fin de leur rénovation. A l'échelle de la CCCVL, le nombre de logements vacants a diminué : en 2022, 508 logements étaient vacants (561 logements vacants en 2021).

Comment les actions menées en matière d'habitat dans le Cœur de ville permettent de renforcer son attractivité ?

Les opérations en cours permettent de sortir des bâtiments délaissés depuis de nombreuses années de leur état de vacance et dégradation. La réactivation de ces friches participe à améliorer l'ambiance urbaine. Les aides financières et techniques à la rénovation sont accompagnées d'un volet communication non négligeable qui permet de rendre ces actions efficaces. En complément, les rencontres menées par la collectivité avec les professionnels de l'immobilier (notaires, agences immobilières, architectes, etc.) permettent de renforcer la communication et la valorisation de ces actions. Au-delà de cela, la dynamique générale de Chinon contribue à renforcer son attractivité.

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

L'offre en Cœur de ville est-elle à même d'attirer les clients en Cœur de ville ?

La diversité de l'offre s'est nettement accrue. En 2022, parmi les installations : librairie, boutique de jeux, prêt à porter femme et homme, peintre, créatrice de bijoux, etc. Cette dynamique devrait continuer au regard des projets d'ouverture pour 2023 : traiteurs, bar à truffes, musée de motos, galerie d'Art, cordonnerie, restauratrice de meubles, boutique de prêt à porter. 70% des répondants au questionnaire se rendent au Cœur de ville au moins une fois par semaine pour aller dans les commerces. Les répondants au questionnaire ont évoqué les commerces manquants selon eux dans le Cœur de ville : magasin de vêtements et chaussures, commerces de bouche, parfumerie, etc.

Les actions conduites ont-elles permis de ramener des clients en Cœur de ville toute l'année ?

Les compteurs de flux installés en Cœur de ville ont permis de constater une augmentation de 10% du nombre de visiteurs entre automne 2021 (222 899 visiteurs) et automne 2022 (245 192 visiteurs). La période prise en compte étant les mois d'octobre-novembre-décembre.

Quels facteurs favorisent l'installation de nouveaux commerces en Cœur de ville ?

Les porteurs de projet intéressés par une installation dans le Cœur de ville évoquent la dynamique constatée : réhabilitation, installation de nouveaux commerces, rénovation des façades, etc. Le programme Action Cœur de ville contribue également à l'attractivité de Chinon pour les porteurs de projet.

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

La CCCVL est devenue autorité organisatrice de la mobilité début 2021. Les actions du programme Action Cœur de ville ont donc été au stade de la maturation pendant ces deux premières années de déploiement du programme. Il reste à les concrétiser. Parmi les actions prévues : le développement de la navette, la mise en œuvre du schéma directeur vélo, la restructuration et le déploiement du réseau Sitravel, l'extension du Transport à la demande, la mise en place d'un service de covoiturage, etc.

Les liaisons avec les communes du territoire ont-elles été améliorées ?

Le Quai Pasteur a été réaménagé pour réduire la vitesse des automobilistes. Des Chaucidou (Chaussée à voie centrale banalisée) y ont été installés ainsi qu'une zone 30, qui priorisent les cyclistes sur la chaussée.

L'accès de tous au Cœur de ville est-il facilité ? La place de la voiture a-t-elle diminué ?

L'accès au Cœur de ville est facilité en période estivale par la mise en place de la navette et son articulation avec les parkings relais. Hors période estivale, l'accès au Cœur de ville n'a pas évolué. En ce qui concerne la place de la voiture en Cœur de ville : elle a de fait un peu diminué avec la suppression de quelques places de stationnement (pérennisation des terrasses place Charles de Gaulle). Mais le rééquilibrage des usages de la voirie reste à renforcer. Par ailleurs, aucun comptage voiture n'a été mis en place pour objectiver l'évolution du nombre de voitures en Cœur de ville.

Les déplacements à vélo sont-ils plus fluides et sécurisés ?

En ce qui concerne l'amélioration des déplacements vélo, ils sont à venir. Les premières années du programme ayant été consacrées à l'élaboration en concertation d'un schéma directeur vélo. Néanmoins, le mobilier urbain dédié au vélo continue de s'étoffer sur le territoire.

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Les places du Cœur de ville et les quais de Vienne constituent-ils des espaces de respiration propres à la déambulation ?

Les places du Cœur de ville et les quais de Vienne sont des espaces propres à la déambulation. Plus de 80% des répondants au questionnaire estiment que circuler à pied dans le Cœur de ville est agréable, sécurisé, pratique. Toutefois, ils notent une présence encore trop importante des voitures dans les rues du Cœur de ville. Note : le réaménagement des places sont des actions longues : leur concrétisation reste à mettre en place.

Les espaces publics sont-ils davantage fréquentés par les piétons ?

L'installation de compteur de flux permet de constater une augmentation de la fréquentation du Cœur de ville. Par exemple, une hausse de 8% a été enregistrée rue du Commerce entre l'été 2021 et l'été 2022. L'évolution la plus importante ayant été constatée rue Voltaire : +17% entre l'été 2021 et l'été 2022.

Comment les actions conduites ont-elles permis de redonner au piéton une place confortable sur l'espace public, de rééquilibrer les usages ?

Les suppressions de places de stationnement l'été Place Charles de Gaulle et sur les places du Cœur de ville permet de rééquilibrer les usages en période estivale. Néanmoins, ce rééquilibrage reste à poursuivre, avec le réaménagement des places. Le confort du piéton sera également amélioré avec les actions de propreté et d'entretien de l'espace public

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

Le déploiement du programme Action Cœur de ville s'est axé ces deux premières années sur deux équipements phares : la bibliothèque et le cinéma. Les travaux réalisés ont permis de maintenir la pérennité d'un cinéma en Cœur de ville. Par ailleurs, l'activité proposée par l'association Cinéma Le Rabelais a été fortement orientée vers les scolaires, favorisant le déploiement d'activités vers les jeunes en Cœur de ville.

Une évolution positive de la vitalité du Cœur de ville pour les répondants aux questionnaires

Questionnaire Habitants

- Près de 65% des répondants estiment qu'au cours de ces deux dernières années, la vitalité du cœur de ville a évolué de manière positive ou très positive.
- 27,7% des répondants estiment qu'au cours de ces deux dernières années, la vitalité du cœur de ville n'a pas vraiment évolué.
- 7,7% estiment que la vitalité du Cœur de ville a évolué de manière négative ou très négative.
- Près de 60 % des répondants qualifient le Cœur de ville de Chinon comme animé ou très animé.

Questionnaire Commerçants

- 14 des 17 répondants à cette question estiment qu'au cours de ces deux dernières années, la vitalité du cœur de ville a évolué de manière positive ou très positive.
- 2 des répondants estiment qu'au cours de ces deux dernières années, la vitalité du cœur de ville n'a pas vraiment évolué.
- 1 estime que la vitalité du Cœur de ville a évolué de manière négative ou très négative.

Chinon est-elle plus attractive ?

1. Le programme Action Cœur de ville a permis d'agir

Des actions de rénovation de l'habitat à l'engagement des études de faisabilité sur les espaces publics, des opérations de marketing territorial à la dynamique événementiel, du développement des mobilités décarbonées au dynamisme commercial, le programme Action Cœur de ville a permis d'engager des actions déterminantes pour l'attractivité de Chinon dans tous les domaines.

2. Chinon s'est renouvelée, et cela se voit

Les façades rénovées en Cœur de ville, les logements et bâtiments qui sortent progressivement de l'état dégradé, la rue du Commerce qui revit, et les l'offre commerciale qui se diversifie la navette électrique qui facilite l'accès au Cœur de ville, Chinon a changé et cela se voit, surtout l'été !

3. Chinon est plus attractive :

Emplois, demandes de logements, tourisme sont à la hausse les demandes de logement sont en hausse, le marché immobilier est en tension, les travaux engagés dans le cadre du programme Action Cœur de ville ont créé de l'emploi, chaque été, les visiteurs sont plus nombreux à sillonner les ruelles du Cœur de ville

4. Les Chinonais semblent le constater

Près de 65% des répondants au questionnaire estiment qu'au cours de ces deux dernières années, la vitalité du cœur de ville a évolué de manière positive ou très positive. Près de 60 % des répondants qualifient le Cœur de ville de Chinon comme animé ou très animé.

5. Et cela n'est pas fini ... car Chinon continue à changer !

De nombreuses actions sont lancées, mais ne sont pas encore visibles car elles nécessitent du temps : l'extension du cinéma, le réaménagement des places, la valorisation de l'île de Tours, etc. Par ailleurs, la dynamique initiée par Action Cœur de ville se diffuse : les initiatives d'acteurs locaux se multiplient (ouverture de tiers-lieux, événements associatifs, dynamique commerçante, etc.), renforçant encore l'attractivité de Chinon et du territoire de la CCCVL

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat

Titre de l'action	OPAH-RU : opération de renouvellement urbain
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH-RU, NPRU, ORI
Date de signature	16 février 2021
Description générale	<p>Suite à l'étude pré-opérationnelle réalisée, l'opérateur de l'OPAH-RU aura pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compléter si nécessaire le repérage et la qualification des situations effectués dans le cadre de l'étude pré-opérationnelle - Accompagner les ménages - Lorsque cela est nécessaire, mettre en œuvre des procédures coercitives (DUP travaux, ORI, arrêtés d'insalubrité, arrêté de mise en sécurité, etc.) <p>Un contrat puis des avenants ont été signés pour l'OPAH-RU.</p> <p><u>Rappel des objectifs fixés dans le périmètre de l'ORT pour le volet incitatif :</u></p> <p><u>Lutte contre l'habitat indigne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 200 propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah sur les SC du périmètre ORT - Objectif : 4 dossiers / an (2 en petite LHI, 2 en travaux lourds) - Appui financier de la CCCVL. Budget : 6 500 €/an <p><u>Lutte contre la précarité énergétique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 200 propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah sur les SC du périmètre ORT - Objectif : 6 dossiers par an pour les propriétaires occupants <p><u>Adaptation à la perte d'autonomie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 à 150 propriétaires occupants de plus de 60 ans éligibles aux aides de l'Anah sur les SC du périmètre ORT - Objectif : 4 dossiers par an pour les propriétaires occupants - Appui financier de la CCCVL à hauteur de 4 000 €/an <p><u>Développement d'un parc locatif de qualité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'habitat indigne ou la précarité énergétique : environ 290 locataires privés sous plafond H.M dans les SC du périmètre ORT - Lutte contre habitat indigne très dégradé : environ 290 locataires privés sous plafond HLM dans les SC du périmètre ORT - Objectif : 11 dossiers par an pour les propriétaires bailleurs (8 en petite LHI et 3 en travaux lourds) - Appui financier de la CCCVL 38 800 € / an et de la Ville de Chinon à hauteur de : 43 600 € / an <p><u>Objectifs fixés dans le périmètre de l'ORT pour le volet « substitution publique » de l'OPAH-RU :</u></p> <p>Des immeubles prioritaires ont été identifiés dans les lots cibles du projet. Les interventions envisagées et les montants associés sont présentés ci-après.</p>
Objectifs	Lancement de l'OPAH renouvellement urbain à partir de janvier 2020 pour une durée de 5 ans afin de :

	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé - Lutter contre la précarité énergétique - Adapter le parc à la perte d'autonomie des occupants - Développer un parc locatif de qualité - Réduire la vacance des logements
Modérateur	CCCVL
Préparateur des interventions	Opérateur de l'OPAH-RU, Département, AB, ARS, CAP, CIAS, CAUE, ADIL, professionnels du bâtiment, Caisses de retraites, équipes médicales
Coût total	<p>En appui financier aux aides ANAH, il est budgété :</p> <p>44 K€/an pour la Ville et 56 K€/an pour la CCCVL</p> <p>Pour l'ingénierie : 231 K€ / an (réparti 50 % ANAH et 50 % CCCVL). La Banque des Territoires participent également à hauteur de 40 260 € sur l'ensemble de la mission pour les années 2022 à 2025.</p>
Financements prévisionnels	<p>Financeurs : Anah, Action Logement, Conseil Départemental, CCCVL, Ville, Banque des Territoires</p> <p>Financement Anah</p> <p>Financement Action Logement</p> <p>Dispositifs d'accompagnement à la réalisation de travaux</p> <p>Dispositif Denormandie ancien</p> <p>Dispositif Malraux</p> <p>Dispositif FSAT (Fonds Social d'Aide Aux Travaux) du Conseil Départemental pour la Lutte contre l'habitat indigne</p> <p>Financement des Caisses de retraite</p>
Date de lancement	16 février 2021
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	<p><u>Pour rappel, sur ACV1 :</u></p> <p>Sur le volet incitatif, 2, 7 M€ ont déjà été engagé entre 2021 jusqu'à juin 2023, dont : 1,08 M€ par l'ANAH, 998 K€ par Action Logement, 387 K€ par la CCCVL et 229 K€ par la Ville de Chinon.</p> <p>Sur le volet coercitif : 490 000 € d'engagé pour des acquisitions d'immeubles + étude</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre de logements visités/diagnostiqués</p> <p>Nombre de dossiers financés</p> <p>Evolution de la performance énergétique des logements</p> <p>Réduction de la vacance (au regard du recensement en cours par la CCCVL)</p>

Titre du projet	Incitation à l'amélioration des façades
Domaine de compétence	Action et Etudes
Axe de programmation	1.2 Construction neuve réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH-RU, NPRU, ORI
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Rappeler les propriétaires à leurs obligations (rappel à la loi, demande éventuelle du classement d'une partie de la commune auprès de la préfecture sur la liste des secteurs visés par une obligation de ravalement décennal).</p> <p>Accompagner la rénovation des façades</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter et accompagner les dossiers de demande de labellisation après de la Fondation du Patrimoine, à la fois dans la constitution du dossier de demande d'aides et dans la consultation des partenaires nécessaires à garantir la qualité des travaux projetés et réalisés (UDAP, CAUE, service ADS de la CCCVL) - Mettre en place une opération façade incitant les propriétaires et copropriétés à réaliser des travaux de restauration des façades dégradées et attribuant des aides complémentaires. En amont : étude pré-opérationnelle pour définir la typologie de travaux à réaliser, les montants des aides et l'élaboration d'un cahier de recommandations architecturales en lien avec l'ABF et le service ADS de la CCCVL.
Objectifs	<p>Améliorer la qualité de l'état du bâti et valoriser l'immobilier résidentiel du Cœur de ville</p> <p>Contribuer à l'attractivité touristique et à la bonne image résidentielle du Cœur de ville</p> <p>Accompagner les propriétaires et copropriétaires dans l'amélioration et la valorisation de leur bien</p>
Maître d'ouvrage	CCCVL
Partenaires locaux	Opérateur de l'OPAH-RU, ABF, Conseil Départemental
Coût total	<p>20 % à 30 % du montant du ravalement dans la limite de 6 000 € à 8 000 € par immeuble (en fonction de l'emplacement de l'immeuble en zone prioritaire ou non)</p> <p>114 408 € / an sur les 5 ans par la Ville (48 704 €) et la CCCVL (70 704 €)</p>
Financements prévisionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Financeurs : Anah, Action Logement (dans le cadre d'un financement d'une réhabilitation globale), Banque des Territoires, CCCVL, Ville - Dispositifs de déduction fiscale et d'aides financières via la Fondation du Patrimoine (travaux extérieurs) - Dispositif Loi Malraux - Opération façade
Date de démarrage	Mars 2021
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs de suivi	Nombre de demandes par année / Nombre de dossiers en cours
Indicateurs de résultats	<p>Nombre de ravalements effectués</p> <p>Satisfaction des habitants (enquête)</p>

Type de projet	Intégration à l'offre d'habitat des locaux intégrés existants au logement vacants ou vacants des immeubles
Type de projet	Action
Axe de rattachement	1.2 Construction neuve réhabilitation, restructuration, démolition-reconstruction, OPAH-RU, NPRU, ORI
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>L'absence d'accès séparé est l'une des principales contraintes pour réhabiliter des logements aux étages situés au-dessus des commerces : le long de la rue du Commerce, 8 bâtiments avec rez-de-chaussée commerciaux sont intégralement vacants et ces immeubles ne disposent pas d'accès indépendants aux étages. Il se peut que l'accès n'ait jamais existé - c'est le cas lorsque les étages étaient habités par le commerçant lui-même - dans d'autres cas, il a été supprimé pour agrandir le commerce.</p> <p>Dans le cadre de l'OPAH-RU, il s'agira de :</p> <p>Installer un cadre de dialogue avec les propriétaires des immeubles vacants de la rue du commerce</p> <p>Envisager les solutions techniques permettant la création d'un accès indépendant si maintien de la fonction commerciale ou envisager la suppression de la fonction commerciale, notamment sur la partie Ouest de la Rue du commerce ou pour les cellules commerciales non adaptées à la demande.</p> <p>Accompagner techniquement et financièrement cette mutation du bâti</p>
Objectifs	<p>Redynamiser l'activité commerciale</p> <p>Permettre la remise en location des logements vacants sans accès indépendants</p>
Maitre d'ouvrage	CCCVL
Partenaires locaux	Opérateur de l'OPAH-RU, ABF, Conseil Départemental, Région avec leur fonds "Restructuration de l'immobilier commercial"
Coût total	6 000 € par immeuble pour la création d'un accès indépendant, soit 12 000 € / an. Budget CCCVL.
Financements prévisionnels	Financeurs : Anah, Action Logement (dans le cadre d'un financement d'une réhabilitation globale), CCCVL
Date de lancement	Janvier 2021
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Évolution de la vacance commerciale et résidentielle

Titre de l'action	Sensibilisation à la rénovation
Type de projet	Action
Axe de programmation	1.3 Accompagnement et animation, logement/habitat
Année de programmation	Décembre 2019
Description générale	<p>L'opérateur aura à charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunions d'information, évènements, documents de communication à destination de professionnels de l'immobilier, des propriétaires et des potentiels futurs habitants (exemple : les employés saisonniers de la centrale) sur le dispositif d'OPAH-RU et sur les subventions mobilisables - Permanences pour informer les propriétaires sur le dispositif d'amélioration de l'habitat (modalités organisationnelles, aides financières etc.) - Mobilisation des partenaires relais auprès des propriétaires sur le dispositif d'OPAH-RU et sur les partenaires financeurs du Programme Action Cœur de Ville à mobiliser - Mobilisation et repérage de propriétaires privés et investisseurs susceptible d'engager de travaux - Repérage de logements pouvant potentiellement faire l'objet de travaux avec les propriétaires et les professionnels locaux (bâtiment, santé, immobilier etc.) - Assistance après des propriétaires dans le montage de dossiers administratifs et financiers (demande de subventions etc.) <p>Accompagnement social et sanitaire des ménages le nécessitant ; voire relogement notamment en collaboration avec les bailleurs sociaux si nécessaire.</p>
Objectifs	<p>Communiquer auprès des propriétaires sur les avantages du dispositif d'OPAH-RU et les subventions mobilisables</p> <p>Cibles : les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les agences immobilières et notaires</p>
Valeur d'ouvrage	CCCVL
Partenaires locaux	Opérateur de l'OPAH-RU, Département, ABF, professionnels de l'habitat, structures de conseils, professionnels de santé, professionnels du bâtiment
Coût total	A définir, en fonction du budget suivi-animation actuel
Financements prévus	Financeurs : Etat (Anah), CCCVL, Ville, Département
Date de démarrage	Janvier 2021
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultat	Animateur de réunions d'information, personnes reçues en permanence, taux de "transformation" vers un engagement de travaux

Titre du projet	Rénovation du Foyer jeunes travailleurs Descartes - Chinon
Type de projet	Action
Code de programmation	1.5 Action foncière (outil de portage ou friches)
Date de planification	Décembre 2019
Description générale	<p>Démolition et reconstruction d'un bâtiment datant de 1982 et présentant une présence conséquente d'amiante. Le bâtiment est propriété de la collectivité depuis mars 2021 et suite à la signature d'un protocole de transfert avec Val Touraine Habitat.</p> <p>La fonction première du lieu sera conservée : accueil et hébergement de jeunes travailleurs, alternants, stagiaires, scolaires, demandeurs d'emploi indemnisés, bénéficiaires des minima sociaux (public 16-30 ans). La reconstruction permettra de restructurer les espaces afin de mieux répondre à l'évolution des usages : suppression de la majorité des chambres pour création de 19 studios, un T2 et 2 chambres ainsi que des parties communes nécessaire au projet social du foyer : actions collectives, animations, sorties, accompagnement social et professionnel, aide à la vie quotidienne. Le lieu est déjà identifié par l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) et recherche les mêmes objectifs : contribuer à l'autonomie, la socialisation et l'émancipation des jeunes par l'habitat, afin que ceux-ci construisent leur entrée dans la vie adulte et citoyenne.</p> <p>La mixité des usages sera recherchée pour le public cible en prenant attache avec les services de l'association CLAAC et spécifiquement le service en charge de la médiation locative des trois résidences habitat jeunes, habitat collectif, du territoire (rue Descartes, Résidence du Véron et Résidence des Groussins dans les hauts de Chinon à proximité du lycée professionnel).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer une offre d'accueil et de logement pour les jeunes travailleurs, stagiaires, alternants ; - Lutter contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain en rénovant un bâtiment vétuste et inoccupé depuis plusieurs années ; - Revitaliser un îlot urbain délaissé ; - Maintenir en cœur de ville un foyer jeunes travailleurs : ne pas augmenter les temps de déplacement - Proposer un équipement ayant une facture énergétique minimal
Maître d'ouvrage	CCCVL
Partenaires locaux	Ville de Chinon, CAF, CLAAC, etc.
Coût total	<p>3 500 000€ HT dont</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudes : 30 000€ - Déconstruction – désamiantage : 1 214 800€ <p>Construction : 2 225 200€</p>
Financements prévisionnels	Financeurs : Etat (Fonds Vert sur la partie Démolition – DSIL), CAF, Département, FEDER, Action Logement (sous réserve de l'étude du dossier)
Date de lancement	<p>2023-2024 : APS et APD</p> <p>2024 : Démolition et dépollution du site</p> <p>2025 : Construction du nouveau foyer jeunes travailleurs</p>
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	<p>Tenu du calendrier prévisionnel</p> <p>Nombre de logements produits</p>

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Titre de l'opération	Création de parcours marchands et touristiques fédérateurs et lisibles
Type de l'opération	Action
Axe de programmation	2.3 Animation et programmation commerciale, fédération des commerçants
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Il s'agit de préciser un parcours marchand et touristique invitant à la déambulation le long d'une boucle du Cœur de ville. Ce parcours sera défini en concertation avec les associations, les commerçants, les habitants, l'Office de Tourisme, les commerçants et les équipements du Cœur de ville. Une fois cette boucle définie, il s'agira de la rendre lisible en créant une continuité visuelle.</p> <p>Des premières expérimentations ont été mise en place lors de l'été 2021 : création de 4 parcours découvertes à l'échelle du Cœur de Ville (et 3 autres à l'échelle de la CCCVL), la mise en place de fanions sur tous le parcours marchand, le lancement d'animations sur les places "place en fête" (cf fiche "réaménagement des places") et la création d'une marque touristique « Chinon en Liberté » qui est devenu à présent une marque de territoire « Chinon en Grand ».</p> <p>Enfin, dès juin 2021, des bornes de flux ont été installées pour comptabiliser le nombre de passages et analyser encore bien d'autres informations quantitatives et qualitatives. Ce dispositif va permettre d'évaluer les effets de ces parcours ainsi que l'ensemble des actions publiques.</p> <p>Pour poursuivre ce travail, des bornes interactives seront installées sur l'espace public pour mettre en valeur ces parcours.</p> <p>Une application pourrait être développée pour guider les usagers, et utiliser toujours moins de papiers.</p>
Objectifs	Définir et rendre lisible un parcours d'intérêt dans le cœur de ville
Maitre d'ouvrage	CC CVL – Ville de Chinon
Principaux bénéficiaires	ABF, BDT (financement étude ou mise en place d'un parcours marchand)
Coefficient	Pas encore estimé
Financement	Etat via le label « Villes et Pays d'art et d'histoire », Ville...
Date de mise en œuvre	Septembre 2020 Bornes interactives : 30 K€ puis 1 500 € / an Supports (plans, prospectus, etc.) : 5 K€ / an
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs de suivi	Des données d'études comparatives ont été fournis par la banque des territoires pour étudier l'installation de bornes interactives.
Indicateurs de résultats	Flux piétons Nombre de supports distribués

Titre du projet	Halle gourmande et festive
Type de projet	Etude, Action
Niveau de programmation	2.2 Action foncière et immobilière
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Cette action est à mener dans le cadre d'une réflexion globale sur les futurs attracteurs du Cœur de ville (futur cinéma agrandi, espace place Hofheim, ancienne Maison des associations, Hôtel Bodard de la Jacopière).</p> <p>Il s'agit de créer halle gourmande et festive sur la place Charles de Gaulle. Sa programmation reste à préciser dans le cadre d'une étude approfondie, en lien avec l'offre existante sur le territoire. Ont été évoquées pendant la phase d'initialisation les pistes suivantes : food-court, événementiel en lien avec les associations, lien avec le marché du week-end, mise en valeur de producteurs locaux, etc.</p> <p>Son emplacement reste aussi à étudier : une implantation dans l'actuelle mairie sera envisagée à condition de déplacer les services de la mairie ailleurs dans le Cœur de ville</p>
Objectifs	Doter le Cœur de ville de nouveaux lieux de vie générateurs de flux importants
Maitre d'ouvrage	Ville de Chinon ou CCCVL
Partenaires locaux	Office du tourisme, ABF
Coût total	<p>Etude : 20 K€</p> <p>Réalisation : 1 000 k€ - budget à affiner en cohérence avec la programmation et les études techniques</p>
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024 (l'étude)
Date de livraison	NC
Indicateurs d'avancement	Etude programmatique et de faisabilité architecturale
Indicateurs de résultat	Intérêt des acteurs privés pour participer à ce projet

Titre de l'action	Apprentissage des services Recia
Type de l'action	Action
Axe de développement	2.7 Economie circulaire, ESS, alimentation durable
Date de mise en œuvre	Décembre 2019
Description générale	<p>La ville de Chinon manque actuellement de certains services à destination des habitants. Il s'agit de regrouper ceux-ci au sein de lieux à réactiver.</p> <p>Les propositions qui ont été évoquées au cours de la phase d'initialisation sont les suivantes : espace dédié aux familles au rez-de-chaussée du bâtiment place Hofheim ou ailleurs en lien avec la crèche, espace de bureau/conciergerie solidaire, espace exposition/rencontre dans le cinéma agrandi.</p>
Objectifs	Offrir de nouveaux services aux habitants
Maitre d'ouvrage	Ville de Chinon ou CCCVL
Principaux partenaires	GIP Recia, Association du cinéma
Coût total	15 K€ pour une étude pré-opérationnelle
Financements prévus	Etat
Date de démarrage	
Date de fin	
Intervenants	Rencontres de porteurs de projet et accompagnement
Intervenants	Installation d'un tiers lieu

Titre du projet	Stratégie foncière cœur de ville
Niveau de projet	Action, Etude
Axe de programmation	2.2 Action foncière et immobilière
Date de mise à jour	Décembre 2019
Description générale	<ul style="list-style-type: none"> - Qualification foncière précise de l'ensemble des biens et suivi régulier - Identification de porteurs de projet potentiels - les activités à privilégier sont celles des métiers de la restauration, les activités de proximité (alimentaire, métier de bouche) ou petite destination (décoration, bijoux, vêtement indépendant) - Travail avec les propriétaires des cellules vacantes - Mise en place sur certains locaux de fonctionnement type boutique test / éphémère pour faciliter l'installation de porteurs de projet (franchise de loyer, loyer progressif) <p>L'acquisition pourrait être envisagée par la ville mais de manière limitée, et sur des cellules pertinentes au regard de l'état du bien, de sa localisation et de ses caractéristiques.</p>
Objectifs	<p>Une ville incontournable sur l'état de rez-de-chaussée actifs</p> <p>Orienter au mieux les porteurs de projet</p> <p>Réactiver les cellules vacantes</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon ou CCCVL
Partenaires locaux	La région Centre-Val de Loire
Coût total	150 k€ au total (budget acquisition et travaux pour 3 à 4 cellules)
Financements prévisionnels	Financeurs : La région Centre-Val de Loire
Date de lancement	Septembre 2020
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	Réactivation de locaux commerciaux ou adaptation de locaux aux besoins des consommateurs
Indicateurs de résultat	Baisse du taux de locaux vacants

Titre du projet	Réactivation des locaux du Commerce
Type de projet	Action
Autre(s) intitulé(s)	2.5 Développement et harmonisation des commerces
Date de signature	Décembre 2019
Description	<p>La rue du Commerce subissait un taux de vacance des rez-de-chaussée particulièrement importants.</p> <p>Il est à noter que depuis quelques mois plusieurs locaux ont rouvert et souvent des activités artisanales s'y sont implantées : horlogerie, création d'abat-jours, création de bijoux-fantaisie...</p> <p>Les locaux encore actuellement fermés concentrent souvent des difficultés à être remis sur le marché : délaissement du propriétaire, immeuble très dégradé, local commercial brut et absence de souhait du propriétaire de faire des travaux, local commercial permettant d'accéder au logement... Certains locaux nécessiteront très probablement une intervention de la collectivité et de ses partenaires pour permettre cette remise sur le marché (notamment le 10 rue du commerce, 21 rue du commerce, le 29 rue du commerce, 35-39 rue du Commerce, 18 rue du commerce). Cette intervention publique de la collectivité devra être parfois coercitive, parfois financière (acquisition, participation à des travaux, etc.) pour réactiver ces locaux.</p> <p>Le dispositif régional immobilier commercial sera mobilisé.</p>
Objectifs	<p>Rouvrir des activités en rez-de-chaussée</p> <p>Réduire la vacance</p> <p>Ramener du flux du Commerce</p>
Voies de financement	CC CVL
Partenaires locaux	Ville de Chinon, DDT, BDT, Pays du Chinonais, Région, ABF
Coût total	150 K€ pour poursuivre des opérations foncières et immobilières
Financements prévus	Financeurs : Ville, CC CVL, La région Centre-Val de Loire
Date de démarrage	Septembre 2020
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	<p>Sur ACV1, 550 K€ de dépenses engagées pour l'acquisition d'un local commercial + 2 bâtiments (30 / 32 rue du commerce) doté de locaux commerciaux</p> <p>Travaux dans les locaux vacants, installations...</p>
Indicateurs de résultat	Flux piétons et nombre de réouvertures commerciales

Titre du projet	Création de nouveaux attracteurs
Type de projet	Action
Axe de développement	2.2 Action foncière et immobilière
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Cette action est à mener dans le cadre d'une réflexion globale sur les futurs attracteurs du Cœur de ville (futur cinéma agrandi, espace place Hofhiem, ancienne Maison des associations, Hôtel Bodard de la Jacopière, 30/32 rue du commerce, etc).</p> <p>Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets privés dans la réhabilitation du patrimoine remarquable de la ville. Pour ce faire, la Ville va rétrocéder par des appels à projets certains biens : Pirondeau, Hôtel Bodard de la Jacopière et le Tribunal et la CCCVL cèdera le 30/32 rue du commerce. La collectivité va également réaffecter l'usage intercommunale de la Place Hofheim. Enfin, un accompagnement sera proposé aux porteurs de projets sur des sites remarquables et emblématiques tels que : le jeu de paume et l'Hôtel Bodard de la Jacopière.</p>
Objectifs	Doter le cœur de ville de nouveaux générateurs de flux importants.
Maire d'ouvrage	Ville de Chinon
Partenaires locaux	ABF
Coût total	2 K€ pour les annonces
Financements prévus	Budget de la Ville de Chinon
Date de lancement	Janvier 2021
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	Cession des biens évoqués à des porteurs de projets privés contribuant à l'attractivité du centre-ville
Indicateurs résultat	Fréquentation du lieu, richesse de la programmation

Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées

Titre de l'action	Mobilisation des usagers
Type de l'action	Action
Code de l'action	3.7 Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable
Date de mise en œuvre	Décembre 2019
Description générale	<p>L'offre de mobilité existante sur le territoire de la CCCVL est appelée à se développer, notamment grâce à la restructuration du réseau local de transport Sitravel, à la mise en place d'un transport à la demande et au déploiement des infrastructures et services du vélo au quotidien. L'objectif de cette politique est de réduire l'usage individuel de la voiture, pour décarboner la mobilité et la rendre plus inclusive.</p> <p>Ce projet vise à ouvrir un point d'information et de sensibilisation pour la mobilité pour informer et orienter les usagers, vendre des titres de transport, sensibiliser au covoiturage, aux transports en commun et au vélo, organiser des campagnes de communication, etc. Une application d'aide aux trajets (type jvmalin.fr) sera déployée et rendue connue sur le territoire de la CCCVL.</p>
Objectifs	<p>Inciter à l'utilisation de solutions alternatives à la voiture</p> <p>Développer l'usage des transports en commun</p>
Porteur de l'action	Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire
Partenaires	Ville de Chinon, Région, ABF, SITRAVEL, SNCF
Coût total	169 930€ HT
Financements	<p>Financeurs : CCCVL, Etat (Ademe)</p> <p>Programme "1001 gares" soutien de la SNCF à hauteur de 139 456€</p>
Date de démarrage	Octobre 2023
Date de fin	Avril 2024
Impact attendu	Cette Maison de la mobilité va ouvrir à la gare de Chinon et les travaux ont démarré.
Impact réalisé	Ouverture le Maison de la Mobilité, fréquentation du lieu

Titre du projet	Services et commerces itinérants
Type de projet	Action
Axe de développement	3.7 Outils ou politiques visant à améliorer la mobilité : maison de la mobilité, forfait mobilité durable
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	Il s'agit de mettre en place un système de services et/ou commerces itinérants dans les communes de la CC CVL. Les services évoqués pendant la phase d'initialisation sont les suivants : coiffeur, crèche, conciergerie, etc.
Objectifs	Apporter des services dans les communes moins denses aux personnes isolées Limiter l'usage de la voiture
Nature d'ouvrage	CCCVL
Partenaires locaux	
Coût total	25 k€
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Réunion d'élus, citoyens pour déterminer les besoins
Indicateurs de résultat	Mise en place du service

Titre de l'action	Navette électrique de ville
Type de projet	Action
Volet de réalisation principal	3.2 Amélioration de l'offre de transports en commun
Date de signature	Décembre 2019
Description de l'action	<p>Une navette faisant le tour de la ville toutes les 15 à 20 minutes et desservant notamment le quartier de Hucherolles.</p> <p>Cette navette est gratuite et électrique voire autonome (à préciser en fonction des sources de financement).</p> <p>Elle pourra remplacer l'actuelle ligne B du Sitravel</p> <p>Un usage simplifié pourra être instauré avec une possibilité de descendre hors arrêts.</p> <p>En complément, une application dédiée pourra permettre de localiser la navette.</p>
Objectifs	<p>Limiter l'usage de la voiture en Cœur de ville</p> <p>Amener du flux en Cœur de ville</p>
Volet de financement	CCCVL
Partenaires (collectifs)	Ville de Chinon
Coût total	100 000 € / an
Financements identifiés prévisibles	<p>Financeurs : Etat (Ademe)</p> <p>Appel à projet France Mobilité (Etat-Ademe)</p> <p>Aides directes via le CPER</p>
Date de lancement	Juillet 2021
Date de livraison	Chaque année, du 24 juin au 3 juillet
Indicateurs opérationnels	Mise en place de la navette chaque année
Indicateurs résultats	Chiffres de fréquentation

Titre du projet	Développer le vélo pour les usages quotidiens mais également touristiques et sportifs
Type de projet	Action
Axe de rattachement	3.6 Aménagement visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries, et espaces publics...
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Près des trois quarts des habitants de la CCCVL y travaillent également. Les distances réalisées au quotidien sont propices au déploiement du vélo.</p> <p>La mise en place d'un Schéma directeur vélo, en lien avec le travail en cours dans le cadre du PCAET, est indispensable. Il comprendra notamment les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie à l'égard des vélos sur la cohabitation avec les piétons - Déploiement de parkings vélos sécurisés et de bornes électriques de recharge - Mise en place d'une signalétique vélo, avec l'indication de temps de parcours <p>Les infrastructures dédiées au vélo vont continuer à être déployées. pont de chemin de fer dans le cadre de la Loire à vélo est un projet pris en compte par ailleurs.</p>
Objectifs	<p>Développer l'usage du vélo</p> <p>Sécuriser les circulations vélos.</p> <p>Favoriser le report modal de la voiture vers le vélo</p>
Maître d'ouvrage	CCCVL
Partenaires locaux	Office du Tourisme
Coût total	<p>455 K€ en cours d'engagement, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 300 K€ pour créer des pistes cyclables • 80 K€ pour créer un garage à vélo à la gare • 75 K€ pour développer de nouveaux équipements : supports vélos, consignes à bagages, ateliers de réparation, etc.
Financements prévisionnels	<p>Appel à projet France Mobilité (Etat-Ademe) pour le SDC et PMS</p> <p>Financement Etat France Relance pour les abris vélos</p> <p>Aides directes via le CPER</p>
Date de lancement	Le schéma directeur cyclable de la CCCVL a été approuvé le 11 avril 2023
Date de livraison	Livraison progressive d'infrastructures et de services sur la période 2023 - 2026
Indicateurs d'avancement	<p>Taux d'occupation des arceaux et parkings vélo</p> <p>Validation du PMS et SDC</p>
Indicateurs de résultat	Flux des vélos et offre du mobilier vélo

Titre du projet	Favoriser l'accès gare et les mobilités douces par le Pont Eiffel et la promenade du Docteur Matrals
Type de projet	Action
Code de projet	3.4 Mobilités décarbonées, électromobilités, carburant alternatif
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Le projet consiste à faciliter le lien en vélo entre la rive gauche et la rive droite. Des démarches ont été entreprises auprès de la SNCF pour fermer la ligne entre la gare et Marçay empruntant le pont Eiffel dont le premier usage de voie ferroviaire.</p> <p>Cette traversée constitue un enjeu majeur de mobilité douce puisqu'elle relie des sites touristiques importants : Chinon - Abbaye de Seuilly – Maison de Rabelais – Richelieu, Marais de Taligny à la Roche Clermault etc.</p> <p>Cette traversée facilitera également les trajets quotidiens des habitants et des actifs souhaitant rejoindre le centre-ville et la gare de Chinon.</p> <p>Ce projet s'inscrit plus largement dans le schéma de voies cyclables dont la finalité est d'inciter l'usage du vélo. Un budget annuel conséquent est alloué chaque année pour poursuivre ces liaisons (300 000 € en 2023, études en 2024 €).</p>
Objectifs	<p>Connecter la gare avec le centre-ville</p> <p>Valoriser le pont Eiffel et favoriser le lien en vélo entre la rive gauche et la rive droite de la Vienne</p>
Maitre d'ouvrage	CCCVL et Mairie de Chinon
Partenaires associés	SNCF, Etat, Région Centre Val de Loire, Département 37, Banque des Territoires
Crédit total	<p>Fermeture et démantèlement de la ligne : à définir</p> <p>Travaux sur le pont Eiffel (et les 3 ponts suivants) : 10 millions d'€</p>
Financement	Etat fonds mobilité active : 1,4 million €
Financement	Demande de soutien financier au Département en cours
Date de lancement	Le projet a été lancé en 2023 avec la demande de fermeture de la ligne auprès de SNCF Réseau.
Date de livraison	La livraison complète du projet est prévue pour 2026.
Indicateurs d'avancement	<p>Début des travaux</p> <p>Sur la période ACV1, 73 K€ ont été dépensés (55 K€ dans les bornes de recharge, 6,5 K€ dans les supports vélos et 11,5 K€ dans les garages à vélos).</p>
Indicateurs de résultat	Fréquentation du Pont Eiffel et nouvelles voies cyclables

Titre du projet	Amélioration de la politique de stationnement
Type de projet	Action
Axe de programmation	3.3 Stationnement : infrastructures et politique
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Lors de la phase d'initialisation, il est apparu que l'offre de stationnement est suffisante, les mesures mises en place fonctionnent plutôt bien, assurant une bonne rotation du stationnement. Les suppressions de places de stationnement dans le cadre du réaménagement des places du Cœur de ville et des quais) pourront faire l'objet d'une compensation.</p> <p>En revanche, l'offre mériterait à être mieux indiquée avec de la signalétique, notamment dans le cadre de la mise en place d'une navette desservant les parkings de périphérie : les grandes poches de stationnement pourraient être pourvues de signalisation dynamique à l'intention des visiteurs.</p> <p>De plus petites poches de stationnement, mutualisables, pourraient être davantage orientées pour les habitants et employés.</p> <p>Un travail est à faire en ce qui concerne le système de tarification, aujourd'hui perçu comme complexe. A ce titre, l'idée de la mise en place d'une application PaybyPhone a été évoquée en phase d'initialisation.</p> <p>Cette action d'amélioration du stationnement doit faire l'objet d'un travail approfondi.</p>
Objectifs	Revoir l'offre de stationnement globalement dans la ville
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Principales étapes	DDT
Coût total	10 k€ pour étude
Financements prévisionnels	
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Réalisation de Commission Stationnement et production d'un plan guide
Indicateurs de résultat	Bonne satisfaction des usagers sur le stationnement

Titre du projet	Amélioration de la signalétique
Type de projet	Etude, Action
Area de planification	3.6 Aménagement visant à améliorer la mobilité : accessibilité, voiries, et espaces publics
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Il s'agit tout d'abord de procéder à une simplification des informations disponibles dans l'espace public.</p> <p>A la fois repères urbains, indicateurs spatiaux et embellisseurs d'espace public, les éléments de signalétique à Chinon seront de grande qualité, en harmonie avec le patrimoine médiéval du Cœur de ville. La signalétique ainsi conçue favorisera le lien entre les quartiers, orientera vers les « pépites » du Cœur de ville, indiquera clairement les équipements et points d'intérêts,</p> <p>Des systèmes d'affichage dynamique, de mobiliers connectés et de points de recharges pour appareils mobiles pourraient être envisagés.</p> <p>La démarche d'élaboration de la signalétique pourra être réfléchi par scénarios d'accueil en fonction des différents points d'entrée du Cœur de ville et des différentes typologies de visiteurs et d'usagers. Elle devra être menée de manière collaborative sur le territoire. L'architecte des bâtiments de France sera étroitement associée à la démarche.</p>
Objectifs	<p>Favoriser une meilleure lisibilité du centre-ville</p> <p>Faciliter et orienter au mieux les déplacements, et notamment les stationnements</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Partenaires associés	ABF, associations, Office du Tourisme
Cofinancement	A évaluer
Financement prévisionnels	
Date de démarrage	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs de suivi	Sur ACV1, des panneaux indiquant les parkings gratuits ont été installés.
Indicateurs de résultat	Réalisation d'une signalétique

Axe 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager

Nom de l'opération	Valorisation de l'île de Tours
Type de projet	Action
Axe de programmation	4.5 Nature en ville, biodiversité, sols vivants
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Il est prévu de renforcer le rôle de l'île de Tours dans sa dimension biodiversité et patrimoine naturel au-delà de l'inventaire et du parcours nature déjà proposé avec le CPIE. Et ce, grâce à des principes d'aménagement respectant la biodiversité pour offrir des promenades tout en préservant le caractère naturel et sauvage du site.</p> <p>L'espace jardin serait conservé et restructuré. Une étude détaillée des ressources biodiversité de l'île a été réalisée. Un parcours nature, respectant et valorisant cette richesse naturelle et un parcours de santé sont envisagés. Des ouvertures sous forme de belvédères seront créées pour donner accès à la Vienne depuis l'île, ce qui est aujourd'hui impossible compte tenu de la végétation conséquente et non maîtrisée. Ces ouvertures permettront également la restauration du panorama sur la cité médiévale depuis la rivière.</p> <p>Dans la même logique, il sera proposé des parcours santé, ainsi que la renaturation d'une partie des jardins. En ce qui concerne le choix du mobilier urbain, celui-ci se doit de respecter les principes de la durabilité et de la biodiversité.</p> <p>Il est à noter que ce site est inondable et régulièrement submergé lors des crues de la Vienne.</p> <p>Une borne de flux est à prévoir au niveau de l'entrée de l'île de Tours.</p>
Objectifs	<p>Valoriser l'accès à l'eau et l'éco-site de l'île de Tours</p> <p>Valoriser la vue sur le château depuis l'île de Tours</p> <p>Proposer des parcours propices à la santé et au bien-être en ville</p> <p>Ces espaces publics pourraient être aménagés en y intégrant les principes du Design actif</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon - CCCVL
Partenaires locaux	ABF, CPIE, DDT, ADAC
Coût total	Chiffrage en cours : 1 ^{ère} estimation 400 k €
Financements prévisionnels	Financeurs : Ville – CCCVL CPIE, ANCT, DADDT, ADAC (études)
Date de lancement	2021
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	Entretien des espaces verts de l'île de Tours
Indicateurs de résultat	Fréquentation de l'île de tours, flux, qualité urbaine de cet espace, connexion et continuité avec la place Charles de Gaulle.

Titre du projet	Réaménagement des places du centre-ville
Type de projet	Etude, Action
Niveau de planification	4.2 Requalification de l'espace public
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Les places du centre-ville bénéficient de tous les atouts inhérents au tissu urbain médiéval. La place de la voiture y est cependant prépondérante et les rend parfois inhospitalières aux piétons. Il s'agit d'optimiser le stationnement sur ces places en maintenant un nombre de places de stationnement suffisant à l'échelle du centre-ville. Ces aménagements permettront d'introduire davantage de végétalisation dans le cœur de ville, aujourd'hui, très minéral et du mobilier urbain : bancs, assises ou arceaux vélos, corbeilles...</p> <p>La volonté de la Ville est de réaménager une place par an selon un ordre de priorité et de faisabilité. Ainsi, les places suivantes seront étudiées en vue d'un réaménagement : place Victoire, place de la Liesse (à créer), place Mirabeau, place Hofheim. La place Mirabeau sera traitée en premier. Les places Plantagenet et du Général De Gaulle seront traitées ultérieurement.</p> <p>Les places s'intégreront à la boucle marchande. Les rues adjacentes des places réhabilitées seront traitées pour assurer une continuité du linéaire commercial.</p> <p>Dans la perspective du réaménagement urbain des places, des expériences de préfiguration continueront d'être proposées (telle que places en fête) pour la réappropriation des places, la végétalisation, la suppression temporaire des parkings de stationnement afin d'y proposer d'autres usages (concerts, terrasses, jeux pour enfants...).</p>
Objectifs	Redonner vie à ces places du cœur de ville, y ramener du flux, en faire de vrais espaces de respiration, de convivialité et de rencontre
Ville / Proximité	Ville de Chinon
Partenaires (autres)	ABF - ADAC Banque des Territoires (participation possible à « place en fête » sur la partie étude ou AMO, au titre de l'urbanisme transitoire)
Coût total	Places en fête : 20 k€/ an en fonctionnement Etudes préalable : 60 k€/ place Travaux : entre 400 k€ et 800 K€ / place Montant prévisionnel place Mirabeau : 570 901 € HT
Financements	Financeurs : ville – département (F2D) – Etat - aides et subventions Pour la place Mirabeau, voici les montants attribués par les partenaires : DSIL : 200 043 € / F2D 120 177 €
Date de fin	Avril 2021
Date de livraison	
Intervenants	Lancement des consultations/ concours de maîtrise d'œuvre
Phase	Lancement des travaux
Intervenants et résultats	Augmentation des flux piétons sur ces places Multiplication des usages sur ces places

Titre du projet	Réaménagement des abords du lycée Rabelais
Type de projet	Etude, Action
Axe de programmation	4.2 Requalification de l'espace public
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Dans le cadre de la poursuite de la politique de remise en valeur de l'Espace Rabelais, la ville de Chinon a pour projet un réaménagement global des abords. Ce site regroupe, autour de l'espace Rabelais, la piscine, le centre de loisirs, un gymnase et les installations du club de tennis. Il est par ailleurs en proximité immédiate du lycée Rabelais. Il joue un rôle essentiel dans la vie quotidienne des Chinonais et en particulier des jeunes générations et génère beaucoup de passages, mais aussi de tensions.</p> <p>L'implantation d'un Pumptrack et les projets d'évolution des tennis extérieurs (création d'un paddle et d'un beach tennis) renforceront l'offre d'animations sportives sur ce site déjà largement dédiée aux jeunes publics.</p> <p>L'accent sera mis sur l'aménagement des espaces verts, sous forme de parc paysager, ce qui permettra de renforcer le caractère paisible du site et offrira des espaces d'attente ou de détente pour les différents publics. Ces espaces seront bien évidemment équipés de mobiliers urbains et matériaux durables validés par l'Architecte des Bâtiments de France et favorisant cette vocation. L'ensemble des eaux pluviales du site sera traité par infiltration selon les principes de gestion des eaux à la parcelle (CPI). Il est également envisagé de disposer d'équipements répondant aux attentes des générations les plus jeunes tels que les bancs connectés.</p> <p>Un réseau d'éclairage public (LED) permettra de sécuriser les cheminements pendant les jours les plus courts. Des équipements de vidéo protection, intégrés au programme global de la ville, sont également envisagés pour apporter plus de sérénité à cette zone ouverte qui devrait être très fréquentée.</p> <p>Ce projet sera construit en compatibilité avec la réflexion menée avec la région Centre sur la circulation et le stationnement (en particulier des bus scolaires aux abords du lycée Rabelais)</p>
Objectifs	<p>Créer de nouveaux équipements sportifs</p> <p>Sécuriser les cheminements dans l'Espace Rabelais</p> <p>Améliorer l'accès par la création d'un parking extérieur</p> <p>Créer un dispositif de chauffage en géothermie pour l'usage de plusieurs équipements : piscine, espace Rabelais, etc</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Partenaires locaux	Etat, région, département
Coût total	400 000 €
Financements prévisionnels	Financeurs : Ville, CC CVL, Région (CRST), DSIL, l'Agence Nationale du Sport
Date de lancement	2022
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Lancement des travaux
Indicateurs de résultat	Fin des travaux

Titre du projet	Lien vertical vers la ville haute - ville basse
Type d'action	Action
Accompagnement	4.2 Requalification de l'espace public
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Un des enjeux essentiels du maintien des activités en centre-ville est la capacité de capter une part conséquente des visiteurs de la Forteresse (140 000) vers la ville basse. De plus, les connexions adaptées et pertinentes entre la Ville Haute et la Ville Basse augmenteront le stationnement en Ville Haute, contribuant ainsi au désengorgement du centre-ville. Une première phase de travaux a permis de créer un ascenseur entre le pied du coteau et la rue du Puy des Bancs, située à proximité de la porte de la ville de la Forteresse de Chinon.</p> <p>Cependant, la connexion piétonne au cœur du coteau et sa dimension panoramique doit être complétée pour en exploiter tout le potentiel. En effet, si la connexion verticale actuelle permet de franchir aisément près de 35 m de dénivelé, la configuration du coteau n'a pas permis d'implanter la sortie haute de l'ascenseur au point culminant du coteau. Aujourd'hui un utilisateur de l'ascenseur a encore une différence de niveau de près de 7 m à franchir avec des pentes très importantes, difficilement praticables pour des personnes qui ne seraient pas en pleine possession de leurs moyens physiques et carrément infranchissables pour des personnes en situation de handicap. De plus la situation de l'ascenseur n'est pas perçue depuis les aires de stationnements de la Forteresse et la signalisation de rabattement des circulations piétonnes vers le lien vertical n'est pas d'une efficacité suffisante. Afin d'améliorer la lisibilité et les conditions de cheminement entre la Forteresse et le centre-ville pour tous les usagers, la ville envisage les aménagements suivants :</p> <p>a) un dispositif d'élévation ;</p> <p>b) l'aménagement des cheminements vers le centre-ville (rue du Puy des Bancs, rue de la Porte du Château, rue Beauloisir) avec l'installation d'équipements permettant la valorisation du paysage (bancs, belvédères,)</p> <p>c) la dernière extension du parking Beauloisir.</p>
Objectifs	<p>Permettre le cheminement piéton des visiteurs vers la ville médiévale</p> <p>Augmentation du flux de visiteurs entre la forteresse et la ville basse</p> <p>Adapter l'accès à la ville médiévale par des liaisons douces</p> <p>Sécuriser les espaces publics en favorisant le développement d'espaces partagés</p> <p>Répondre aux besoins croissants des déplacements doux</p>
Maire	Ville de Chinon
Partenaires associés	ABF, ADAC, Conseil Départemental
Coût total	Total : 860 000 € HT
Financements envisagés	Etat aides et subventions Ville

Date de lancement	2022 : Etude et AVP, évaluation de la pertinence d'un dispositif d'élévation
■ Date de fin programmée	Fin du programme
Indicateurs d'atteinte de l'objectif	Lancement des concours/ consultation de maîtrise d'œuvre
Indicateurs résultat	Livraison des travaux Augmentation des flux piétons entre la ville haute et la ville basse Augmentation du nombre de voitures stationnées au parking Beauloisir

Titre du projet	Amélioration énergétique des établissements scolaires
Type de projet	Etude, Action
Axe de programmation	4.2 Requalification de l'espace public
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Les bâtiments scolaires et éducatifs représentent une part importante des dépenses énergétiques des collectivités locales. La rénovation énergétique de ces bâtiments constitue ainsi un enjeu majeur.</p> <p>L'objectif est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Baisser les charges de fonctionnement grâce à l'éradication des « passoires thermiques » que constituent les bâtiments les plus anciens construits sans souci de performance énergétique - Contribuer à améliorer le confort thermique des élèves comme du personnel éducatif - Satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires du décret tertiaire
Objectifs	<p>La réhabilitation thermique des bâtiments les plus énergivores, en particulier : les écoles, des bâtiments publics de l'espace Rabelais, la Mairie. D'autres bâtiments pourront être concernés également.</p> <p>Il est également visé d'avoir un système de chauffage performant et bien réglé et d'améliorer la qualité de l'enveloppe bâti pour mieux isoler. Ainsi, ces deux leviers permettent de maîtriser les dépenses énergétiques et diminuer l'empreinte environnementale.</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Partenaires / bénéficiaires	Banque des Territoires
Coût total	Ecole Prévert = 1 951 750€ / Monet-Mirabeau = 40 000€ / Etude de la réhabilitation de l'école Jaurès, l'Espace Rabelais, La Mairie = environ 50 000 €
Financements / partenaires	Financeurs : Ville de Chinon – Banque des Territoires, Région (CRST), Etat (DSIL), ADEME via le CoT ENR
Date de lancement	2021 : Premiers travaux à l'école Jacques Prévert 2022 : Réhabilitation de l'école Jacques Prévert 2023 : Ecoles Mirabeau et Claude Monet + Etude de l'espace Rabelais + Etude de la Mairie
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	L'école Jacques Prévert a été intégré au programme 1 000 écoles de la Banque des Territoires qui accompagne le projet via l'attribution d'un prêt. Ce dispositif 1 000 écoles est devenu le Plan rénovation énergétique des bâtiments publics.
Indicateurs de résultats	Fin des travaux, gain énergétique

Axe 5 : Constituer un socle de services dans chaque ville

Titre du projet	Extension de cinéma : non aménagé
Type de projet	Action
Axe de rattachement	5.4 Offre et activités culturelles, artistique ou musicale
Date de clôture	Décembre 2019
Description générale	<p>Le cinéma est un réel pôle d'attractivité en Cœur de Ville, avec plus de 800 séances annuelles, 36 800 entrées en 2018 et une politique volontariste d'animation et d'éducation à l'image. La préservation du cinéma en Cœur de ville est un choix fort du territoire, inscrit au projet de PLUi. Le marché est favorable à l'extension du cinéma. L'extension du Cinéma garantira l'accès au réseau de distribution des films.</p> <p>L'association Cinéma Le Rabelais a conduit une première étude de faisabilité de l'extension/réhabilitation du cinéma. La CC CVL a poursuivi le travail en définissant plusieurs scénarii possibles.</p> <p>L'extension permettra de créer un espace permettant de démultiplier les activités. Ont été évoquées pendant la phase d'initialisation des expositions, des rencontres...</p>
Objectifs	<p>Rénovation et extension du cinéma pour en renforcer son attractivité et affirmer son rôle intercommunal</p> <p>Maintenir des équipements attrayant pour les jeunes dans le centre-ville</p>
Méthode d'exécution	1 ^{ère} phase : Ville. 2 ^{ème} phase : CC CVL
Partenaires locaux	Association du Cinéma, ABF, ADRC, La Ville de Chinon
Coût total	2,9 M€
Financements prévisionnels	Etat (DSIL), CNC, Région (CRST)
Date de lancement	<p>2021 : Première phase de travaux portés par la Ville sur salle existante (173 K€ dépensé)</p> <p>2022 : Etude du projet d'extension d'une ou deux salles supplémentaires</p> <p>2023 : Acquisition de la parcelle de l'entrée, côté rue Jean Jacques Rousseau</p> <p>2024 : Réalisation de fouilles préventives</p> <p>2025 : lancement des travaux</p>
Date de livraison	2025 / 2026 : Lancement des travaux
Indicateurs d'avancement	Travaux du Cinéma
Indicateurs résultat	Livraison des travaux d'extension



Titre de l'objet	● Administration et Maintenance des équipements
Type de projet	Action
Axe de programmation	5.2 Accès aux services publics
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Il s'agit d'optimiser la gestion de l'accès aux équipements, notamment sur les créneaux mis à disposition des écoles et associations :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un agenda partagé en ligne : avec inscription en direct sur des créneaux dédiés, affichage des créneaux fixes (écoles, associations) et libres (tout public), coordination avec un agenda « vitrine » des événements de la Ville, etc. 2. Faciliter l'usage : permettre aux habitants d'accéder aux équipements (sportifs prioritairement) sur certains créneaux de pratique libre. 3. Développer la fonction lieu de vie et de socialisation des équipements.
● Objectifs	Optimiser la fréquentation de équipements En faciliter l'accès
Maitre d'ouvrage	CCCVL, Ville de Chinon
Partenaires associés	Equipements et associations gestionnaires
Coût total	0 €
Financements prévus	
Date de réalisation	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs résultats	● Nombre d'utilisateurs

Titre du projet	Opération de marketing territorial
Type de projet	Action
Axe de développement	5.3 Nouveaux services numériques et innovation
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>La phase d'initialisation du programme Action Coeur de ville a mis en exergue la nécessité de communiquer sur Chinon. Il s'agit de valoriser l'identité spécifique de la ville, de rendre simple et lisible l'existant - sans ajouter une « couche » complémentaire de communication, de construire un plan d'actions marketing et communication, voire une marque de territoire</p> <p>Cette démarche est à faire avec les grands principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec les outils existants (la nouvelle application de la ville, le site Destination Chinon, les offres de l'OT, etc.). - En associant les acteurs économiques et associatifs - Dans le cadre d'une dynamique de co-construction (ateliers, enquête, vote pour le choix d'une identité visuelle, etc.)
Objectifs	<p>Faire des Chinonais des ambassadeurs du territoire</p> <p>Valoriser l'offre et les spécificités de Chinon</p> <p>Structurer l'offre de manière lisible et séduisante</p>
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon
Partenaires locaux	CCCV, Office du Tourisme, associations locales ...
Coût total	40 K€
Financements prévisionnels	
Date de lancement	
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Création d'un plan d'actions marketing et communication
Indicateurs de résultat	Réalisation du plan d'actions

Titre du projet	Création de équipements sportifs
Type de projet	Action
Arbre de priorités stratégiques	5.6 Offre et activités sportives et de loisir
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>La santé en ville figure parmi les nouvelles thématiques souhaitées par l'ANCT. La collectivité souhaite ainsi, créer des parcours incitants aux différentes activités physiques et offrant un mobilier urbain sportif dans les quatre espaces suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la cunette au bout de Saint Lazare -l'île de Tours -l'espace Rabelais -les promenades des Docteurs Mattrais
Objectifs	Développer l'offre sportive au niveau des espaces publics
Maire d'exercice	Ville de Chinon – CC CVL
Principales caractéristiques	
Coût total	A définir
Financement prévisionnel	
Date de démarrage	
Date de livraison	
Intervenants intervenants	Étude programmatique et de faisabilité urbaine
Intervenants résultats	Fréquentations des lieux en question

Titre du projet	Restauration de monuments historiques
Type de projet	Action
Axe de programmation	5.7 Equipement (construction ou réhabilitation), service ou politique en faveur du tourisme
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Le Musée du Carroi et l'Eglise Saint-Maurice constituent des bâtiments emblématiques du centre-ville médiéval de Chinon. Ces bâtisses présentent plusieurs problèmes (structurels dans le cas de l'Eglise Saint-Maurice), d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de sécurité et de mise aux normes globales.</p> <p>Dans le cas de Saint-Maurice il s'agit d'une restauration en vue de sauver ce patrimoine dans un état critique. Pour le Musée du Carroi, l'enjeu est de le rendre conforme aux normes musées de France : à savoir accessibilité des publics et conservation des œuvres et du bâti. Cela sera un levier pour développer les publics et les expositions. Une étude diagnostic est en cours et permettra de proposer un chiffrage des travaux à envisager. La maîtrise d'ouvrage est gérée par la CC CVL. Une aide de la DRAC à hauteur de 40 % a été versée.</p> <p>Des premières études ont été établies et doivent être complétées pour proposer un phasage des travaux en adéquation avec les moyens financiers de la Ville de Chinon</p>
Objectifs	Rétablir l'accessibilité au plus large public d'un des principaux sites de visite du périmètre action cœur de ville
Maître d'ouvrage	Ville de Chinon / CCCVL
Partenaires locaux	DRAC
Coût total	Eglise Saint-Maurice : montant global évalué à 2 748 000 € HT. Musée du Carroi : étude diagnostic avant maîtrise d'ouvrage 60 000 € TTC
Financements prévisionnels	Financeurs : Ville – DRAC (40%) pour l'étude Carroi + Etat (DSIL) pour les travaux
Date de lancement	<p>Pour l'Eglise Saint Maurice :</p> <p>2022-2024 : études complémentaires pour la restauration de l'édifice</p> <p>Pour le Musée du Carroi :</p> <p>Etude diagnostic réalisé par Atelier 27</p> <p>Rendu prévu pour fin juillet 2023 avec 3 propositions de chiffrages pour la maîtrise d'ouvrage. Ces propositions seront une aide à la décision future.</p>
Date de livraison	<p>Pour l'Eglise Saint Maurice :</p> <p>2024-2034 : réalisation des travaux par tranches.</p>
Indicateurs d'avancement	Réalisation des études
Indicateurs de résultat	Livraison des travaux

Axe 6 : Animation du programme

Titre du projet	Etude systématique des demandes en extension de Cœur de ville
Type de projet	Etude
Axe de rattachement	5. Animation du programme
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>La redynamisation du Cœur de ville de Chinon s'accompagne d'un engagement des élus, d'une part à garantir le maintien de toute activité génératrice de flux en Cœur de ville, et d'autre part, à contraindre tout déploiement hors</p> <p>Coeur de ville qui viendrait concurrence la dynamisation de Cœur de ville.</p> <p>Toute demande de permis de construire déposée sur le territoire de la Communauté de communes concernant une activité de service ou de commerce fait l'objet d'une analyse au regard de sa compatibilité avec le projet de redynamisation du Cœur de ville de Chinon.</p> <p>Dès le dépôt de ce permis, le président de la CCCVI et/ou le maire de Chinon en informe les membres du comité de pilotage du projet Action Cœur de ville et les réunit une fois l'étude d'impact du projet sur le commerce de centre-ville réalisée par le porteur de projet en question.</p> <p>Pour les projets déposés en dehors du territoire de la communauté de communes Chinon Vienne et Loire, l'Etat informe systématiquement le maire de la ville de Chinon et le Président de la Communauté de communes de tout projet commercial déposé pour une étude en CDAC (commission départementale d'aménagement commercial).</p> <p>Les élus s'engagent à étudier tout projet déposé en CDAC et à saisir l'opportunité offerte par le décret de juillet 2019 à déposer un moratoire sur ces projets.</p> <p>Les élus s'engagent à ne pas déplacer de nouveaux équipements et services actuellement présents dans le Cœur de ville hors du Cœur de ville.</p> <p>De manière générale, tout projet de développement en périphérie du Cœur de ville (équipements, habitat, etc.) est étudié de manière à ne pas nuire à la redynamisation du Cœur de ville.</p>
Objectifs	Garantir la cohérence de l'action à l'échelle du territoire
Maire • Promeur	Ville de Chinon et CCCVL
Principales contraintes	Nc
Coût global	Temps agent
Financements prévisionnels	Nc
Date de lancement	Décembre 2019
Date de livraison	Fin du programme
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Taux de vacance locaux commerciaux en centre-ville Quantité de surfaces commerciales autorisées en périphérie

Titre du projet	Manager d'attractivité
Type de projet	Action
Axe de rattachement	Animation du programme
Date de signature	Décembre 2019
Description générale	<p>Le manager 'attractivité aura pour mission, à temps plein, de piloter et mettre en œuvre de manière opérationnelle le programme d'Action Cœur de ville : suivi et animation du programme, lancement des marchés pour la mise en œuvre des actions, point 'entrée unique d'information pour les porteurs de projets, conduite de la stratégie foncière commerciale. Les conditions de réussite de ce poste sont les suivantes :</p> <p>La rédaction précise d'une fiche de poste l'installation sur le territoire du chef de projet La désignation d'un élu dédié, décideur La mise en place d'une gouvernance fine du programme Un budget de fonctionnement Son poste pourra être lié à la mise en place d'un Lieu du projet ou Maison du projet en Cœur de ville.</p>
Objectifs	Incarnier le programme Action Cœur de ville et en garantir la mise en œuvre concrète
Maitre d'ouvrage	Ville de Chinon
Partenaires locaux	Association de commerçants, CCI, CMA, Département
Coût total	45 k€/an + budget de fonctionnement
Financements prévisionnels	50% ville et CC / 50% Anah Financement européen : FEADER - LEADER du Chinonais
Date de lancement	Recrutement dès 2020
Date de livraison	
Indicateurs d'avancement	Recrutement et formation, prise de poste
Indicateurs de résultat	Points d'avancement réguliers, respect des objectifs fixés dans les fiches action

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention



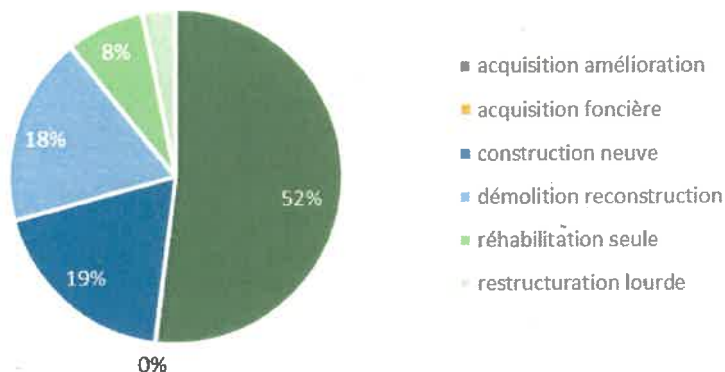
AV DU DOC PIERRE LABUSSIÈRE	PL SAINT MARTIN	RUE DU COTEAU SAINT MARTIN
AV FRANÇOIS MITTERRAND	PL SAINT MEXME	RUE DU FAUBG ST JACQUES
AV GAMBETTA	PL VICTOIRE DE VERDUN	RUE DU GRAND CARROI
BD PAUL LOUIS COURIER	PRV SAINT ETIENNE	RUE DU GRENIER A SEL
CHEM DES JARDINIERS	QUAI CHARLES VII	RUE DU JEU DE PAUME
COTEAU DE SAINT MARTIN	QUAI DANTON	RUE DU MURIER
DEVANT L HOSPICE	QUAI DE L ILE SONNANTE	RUE DU PALAIS
DEVANT LE CHATEAU	QUAI-JEANNE D ARC	RUE DU PUY DES BANCS
FAUBOURG SAINT JACQUES	RUE DE LA MARIETTE	RUE DU RAINEAU
ILE DE TOURS	RUE BEAULOISIR	RUE EMILE HEBERT
IMP AGNES SOREL	RUE BEAUREPAIRE	RUE HAUTE SAINT MAURICE
IMP DE LA POTERNE	RUE BRETONNEAU	RUE HOCHÉ
IMP DES CAVES PEINTES	RUE CARNOT	RUE JACQUES COEUR
IMP DES CAVES VASLINS	RUE CLAUDE QUILLET	RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU
IMP DU CHEVAL BLANC	RUE DE BUFFON	RUE JEANNE D ARC
IMP DU DOCTEUR GENDRON	RUE DE L ECHO	RUE JULES ROULLEAU
IMP DU PUY DES BANCS	RUE DE L OURS	RUE LA CHAPELLE DE CHINON
IMP JEAN MACE	RUE DE LA BRECHE	RUE MARCEAU
IMP SAINT MARTIN	RUE DE LA LAMPROIE	RUE MICHELET
LA GARE	RUE DE LA POTERNE	RUE MORENO
LA VILLE	RUE DENFERT ROCHEREAU	RUE NEUVE DE L HOTEL DE VILLE
LE CHATEAU	RUE DES CAVES VASLINS	RUE NOIRE
LE DESSUS DU CALVAIRE	RUE DES URSULINES	RUE PARMENTIER
LE JARDIN ANGLAIS	RUE DESCARTES	RUE PHILIPPE DE COMINES
LE VIEUX MARCHÉ	RUE DIDEROT	RUE PLANTAGENET
PAS DU PRESBYTERE	RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	RUE PORTE DU CHATEAU
PL DU GENERAL DE GAULLE	RUE DU BUIS	RUE RABELAIS
PL HOFHEIM	RUE DU CHATEAU	RUE URBAIN GRANDIER
PL JEANNE D ARC	RUE DU COLLEGE	RUE VICTOR HUGO
PL MIRABEAU	RUE DU COMMERCE	RUE VOLTAIRE

Bilans annuels Action Logement

2021 : <https://fr.calameo.com/read/00711844151bd037b57ef>

Les produits de financement Action Cœur de Ville d'Action Logement ont permis sur la phase 2018-2022 du programme d'accompagner des opérations de logement majoritairement sur le bâti existant (63%) tel que détaillé ci-dessous.

63% d'opérations en intervention sur le bâti existant, tous parcs confondus (en nombre d'opérations)



Les financements évoluent pour accompagner la trajectoire bas carbone des maîtres d'ouvrage et rehausser les exigences environnementales des projets en amplifiant l'accent déjà mis sur l'intervention sur le bâti existant.

Bilan Anah

Depuis le lancement du programme Action cœur de ville en 2018, l'Anah a sensiblement accompagné sa mise en œuvre dans les territoires. Ainsi fin 2022 ce sont au total :

- 190 OPAH-RU qui ont été engagées ;
- 183 chefs de projet financés pour 16 M€ ;
- Plus de 181 000 logements financés pour plus d'1 Md€ (y compris MaPrimeRénov').

Pour cette nouvelle phase, l'Anah se positionne dans la continuité de la première phase du programme, afin de permettre aux collectivités de poursuivre leurs actions. L'offre de l'Anah se veut plurielle pour s'adapter autant que possible aux besoins de chaque territoire :

- en recherchant une appropriation toujours plus importante des différents outils et dispositifs mis en place par l'Anah (en particulier VIR-DIIF, mais aussi RHI-THIRORI)
- en mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés de centre ancien, la lutte contre la vacance des logements et la mobilisation du parc privé à vocation sociale ;
- le tout en réponse aux objectifs d'adaptation au changement climatique et de sobriété énergétique et foncière.